

N'ayant pu amener les parties à s'entendre

Le ministère suspend son contrat avec Rod Service et prendra à sa charge les transports de courrier

M. Eric Kierans a annoncé hier soir que son ministère a suspendu tous les contrats accordés à Rod Service Limitée et que le personnel s'est mis en grève vendredi. C'est le ministère des postes, a-t-il précisé au cours d'une conférence de presse, qui prendra à sa charge le travail accompli par cette compagnie.

«Des camions et des chauffeurs, a-t-il dit, cueilleront le courrier des succursales postales, des gares et de l'aéroport. La livraison du courrier de l'hôtel des postes aux succursales postales pour livraison subséquente par les facteurs reprendra autant que possible son cours normal».

M. Kierans a ajouté que le ministère embauchera dès aujourd'hui dans les bureaux de placement de l'Etat le personnel

nécessaire. Si, dit-il, les employés de Rod Service veulent s'en prévaloir, ils n'auront qu'à se présenter dans ces bureaux.

Le ministre a pris cette décision après avoir multiplié vainement les démarches au cours de la fin de semaine en vue de résoudre le conflit qui a provoqué la grève. Il avait amené l'employeur à proposer aux grévistes une semaine de salaire, mais ceux-ci ont refusé. Cet arrêt de travail, a souligné M. Kierans, est illégal parce que le syndicat n'a pas épuisé les recours normalement prévus en cas de différend. Ils ont notamment refusé l'arbitrage.

En fin de soirée, les postiers de Montréal se sont réunis d'urgence afin d'établir une ligne de conduite par suite de la décision du ministre des postes. D'autre part, devant l'hôtel des

postes, rue Windsor, les piquets de grève de Rod Service étaient toujours en place. Interrogés, les «piqueurs» ne paraissaient pas autrement perturbés d'apprendre cette nouvelle qui, selon eux, ne changera rien à la situation.

Voici le texte de la déclaration faite hier soir par M. Kierans au cours de sa conférence de presse:

Je crois qu'il m'incombe, en tant que Ministre des Postes et représentant de la Couronne, d'exposer à la population de Montréal en particulier, et du Canada tout entier, la situation à laquelle nous devons faire face en ce qui regarde le service postal à Montréal.

Je déplore vivement les inconvénients qui en résultent et

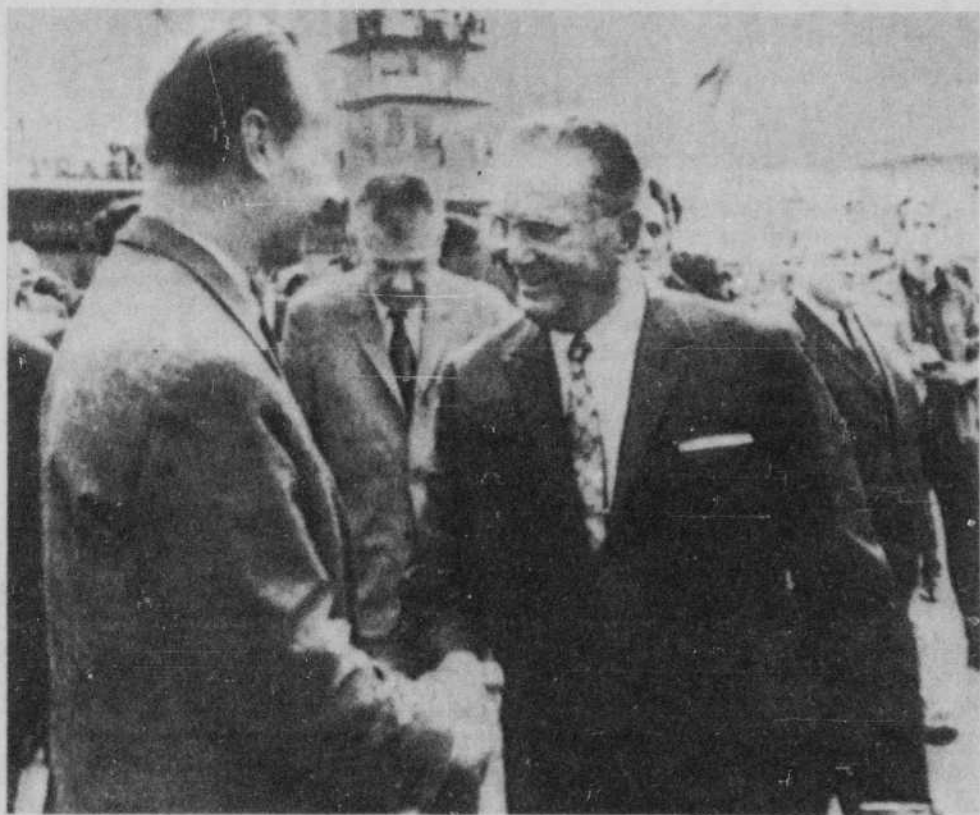
soyez assurés que nous prenons toutes les mesures humainement possibles afin de corriger cette situation. Permettez-moi de vous faire un bref résumé des événements.

Les employés de la compagnie Rod Service Limitée refusent de retourner au travail, comme il le leur était demandé, le 8 août, lorsque la grève nationale des postiers prit fin. Ils réclament leur salaire pour les trois semaines que dura la grève, période pour laquelle leur employeur déclara leur mise à pied par avis officiel remis à chaque employé le 16 juillet. Soyez convaincus que le Ministère des Postes n'a payé et n'entend payer aucune rémunération à Rod Service Limitée pour la durée de la grève nationale des postiers. Ces employés sont protégés par une convention collective signée en 1966.

Voir page 2: La grève de Rod Service

Belgrade et Prague:

Coopération plus grande mais pas d'isolement



Le président Tito est retourné hier en Yougoslavie après une visite triomphale en Tchécoslovaquie. Au moment de quitter Prague, le maréchal s'est déclaré «très heureux de l'accueil amical qui lui avait été accordé» et il a exprimé ses «vœux de succès au peuple tchécoslovaque et à la politique en cours depuis janvier». On le voit à droite au moment de son départ de Prague serrer la main de M. Alexandre Dubcek, leader du parti communiste tchécoslovaque.

PRAGUE (AFP) — Coopération bilatérale entre la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, sur les plans des partis et de l'économie, mais pas de «petite entente» isolant Belgrade et Prague du reste du monde socialiste, ainsi pourrait-on présenter la visite spectaculaire de 40 heures du président Tito à Prague, une semaine après la rencontre de Bratislava.

Elle a ouvert les consultations bilatérales, après les conférences des semaines passées et sera suivie non de la visite de M. Nikolai Ceaucescu, comme on le pensait, mais de celle de M. Walter Ulbricht, dont le nom a été conspué par la foule à Bratislava, comme à Prague, lors de l'arrivée de Tito. De toute façon, a déclaré samedi le président yougoslave à sa conférence de presse, «nous préférons les rapports bilatéraux».

Cependant «Bratislava est une solution juste», car «il n'est pas bon qu'un pays soit absent quand on discute de questions le concernant» — allusion évidente à la précédente rencontre des «cinq» à Varsovie. Quant aux Roumains, a-t-il ajouté, ils seraient fondés, eux, à se plaindre de ne pas avoir été invités plus à Bratislava qu'à Varsovie, en dépit de leur appartenance au pacte militaire des pays socialistes.

Cela dit, le communiqué final de la nuit de samedi souligne les «droits égaux» des partis et la nécessité de «renforcer l'unité d'action des forces socialistes», phrase qui, selon de bonnes sources tchécoslovaques, doit apaiser les craintes de Moscou à l'égard d'un schisme tripartite Prague-Belgrade-Bucarest. Le maréchal envisage même d'assister au «sommet» communiste de Moscou, le 25 novembre.

Pour une fois, la formule sacramentelle sur l'«atmosphère de cordialité et d'entraide» paraît correspondre fidèlement à la réalité.

Le président Tito a reçu de la foule pragoise un accueil ému et affectueux. Le vieux général Svoboda et M. Dubcek ont, apprend-on de bonne source, remercié Tito et son pays «pour leur soutien infatigable», et le chef de l'Etat yougoslave les a félicités d'être restés fidèles au principe des «rapports égaux entre pays et PC socialistes», principe que lui-même proclamait à la face de Staline, il y a exactement vingt ans. Cela n'est pas cependant apparu dans le bref communiqué.

Sur le plan des rapports bilatéraux, les deux pays envisageraient d'intensifier leurs échanges commerciaux et surtout leur coopération d'entreprise à l'entreprise. On rappelle que le système original de la Yougoslavie, l'autogestion, fait actuellement l'objet d'un projet de loi tchécoslovaque, prévoyant des conseils ouvriers appelés à désigner les directeurs.

Mais la visite de Tito aura surtout conduit à un échange d'informations et à la proclamation publique des liens nouveaux qui unissent les deux pays. Il y a une dizaine de jours, elle aurait été interprétée comme un défi à Moscou et aux «cinq» de Varsovie. Aujourd'hui, elle signifie simplement que la Tchécoslovaquie n'est pas isolée mais qu'aucun pont n'a été coupé avec tous ses autres partenaires.

Voir page 2: Coopération

Caucus des tories dans la capitale

OTTAWA (d'après la CP) — L'Assemblée parlementaire du parti progressiste-conservateur se réunit aujourd'hui en plénière, à Ottawa, pour discuter de l'organisation du travail, lors de la prochaine session, et décider de la ligne de conduite du parti sur les grandes questions qui y seront abordées.

Le parti a bien des plaies à lécher et à panser. De 94 qu'ils étaient avant la prorogation du dernier Parlement, les députés progressistes-conservateurs ne se retrouvent plus que 72. Et ils n'auront plus en face d'eux le gouvernement minoritaire d'antan, tiraillé par des dissensions intestines et régulièrement embarrassé par quelque indiscret ministre. Mais bien la «machine Trudeau» — un gouvernement majoritaire, dont le chef est encore porté par la vague de popularité qui lui a donné le pouvoir, dont la solidarité et l'homogénéité ne fait aucun doute, nouvellement cuirassé qu'il est par une politique d'information dont on ignore encore les défauts.

M. Stanfield, qui revient d'une tournée d'information post-électorale à travers le

Voir page 2: Caucus

Le maire Drapeau donne son coeur

En présence de Gaétan Paris à Terre des Hommes, le maire Drapeau donne son coeur à l'Institut de cardiologie. (Nos informations à la page 3).

Un 3e candidat sollicite la candidature du parti démocrate

WASHINGTON (AFP) — Un troisième candidat disputera à MM. Hubert Humphrey, vice-président des Etats-Unis, et Eugene McCarthy, sénateur du Minnesota, l'investiture du parti démocrate pour les prochaines élections présidentielles.

Il s'agit de M. George McGovern, 46 ans, sénateur du Dakota du Sud, qui, au cours d'une conférence de presse tenue samedi à Washington, a annoncé officiellement qu'il s'engageait à son tour dans la course à la Maison-Blanche et qu'il se proposait de poursuivre «les objectifs pour lesquels le sénateur Robert Kennedy a donné sa vie».

Le sénateur du Dakota du Sud, qui s'est défendu de vouloir «revêtir la cape des Kennedy», a rappelé dans les termes suivants les objectifs qu'il souhaitait atteindre: le retrait des Etats-Unis du Vietnam; «mettre fin à la guerre du Vietnam» et «combler les divisions dont souffre la société américaine».

Dans sa déclaration à la presse, M. McGovern a fait de fréquentes allusions à la famille Kennedy.

De M. Robert Kennedy, assassiné à Los Angeles le 5 juin par un jeune immigré d'origine palestinienne, le sénateur du Dakota du Sud a dit qu'il était «le leader politique le plus talentueux de cette génération» et que, investi par le parti démocrate, il aurait été certainement élu et serait devenu «un des plus grands présidents» des Etats-Unis.

M. McGovern a précisé qu'il n'avait pas essayé, avant de présenter sa propre candidature, d'obtenir l'appui de Mme Ethel Kennedy, veuve du sénateur de New York, ou de son frère, M. Edward Kennedy, sénateur du Massachusetts. «Les Kennedy, a-t-il dit, ont droit à échapper un moment aux pressions politiques de cette année et je ne veux espérer rien et je ne veux espérer rien d'autre que leur compréhension».

Voir page 2: Candidat

Après le triomphe de Tito

Ulbricht et Ceaucescu sont attendus en Tchécoslovaquie

PRAGUE (AFP) — «Nous attendons demain la visite d'une délégation du parti socialiste unifié est-allemand dirigée par M. Walter Ulbricht, avec laquelle nous aurons des conversations concernant notre

prochaine collaboration et les problèmes d'ordre international qui sont de notre intérêt commun», a déclaré M. Ludvik Svoboda, président de la république, dans un discours prononcé dimanche à Martin en

Slovaquie, au cours d'une fête régionale.

«Avec la délégation officielle roumaine, qui arrivera en Tchécoslovaquie à la fin de

Voir page 2: Visites

Selon le Wall Street Journal

Le président Johnson ordonnerait l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam si Hanoï et le Vietcong n'attaquaient plus les villes du Sud

NEW YORK (AFP) — Le président Johnson tenterait actuellement d'obtenir des Nord-Vietnamiens et du Vietcong la «promesse secrète» de ne pas organiser une nouvelle attaque des villes sud-vietnamiennes, comme cela se produisit lors des fêtes du «Tet», après quoi il annoncerait un arrêt complet des bombardements du Nord Vietnam, écrit le «Wall Street Journal», qui ajoute que le président chercherait, en même temps, à obtenir une invitation à se rendre en visite officielle en URSS.

En cas de succès de cette tentative, le président ferait part à la nation, bien avant les élections de novembre et peut-être même avant la réunion, le 26 août à Chicago, de la convention démocrate, de ces trois nouveaux développements de la situation. Le voyage à Moscou serait consacré à l'établissement d'une éventuelle collaboration américano-soviétique en vue de régler définitivement le conflit vietnamien.

déclare d'autre part le «Wall Street Journal».

Ces trois points sont étroitement liés, ajoute le quotidien financier new-yorkais, en effet, le président Johnson désire depuis longtemps se rendre en mission de détente et de collaboration à Moscou; les Soviétiques ne veulent pas recevoir «un criminel de guerre», étiquette qu'ils accoleront au nom de M. Johnson tant que ne cessent pas les bombardements; enfin M. Johnson hésite à mettre fin aux bombardements avant d'obtenir l'assurance que les fortes infiltrations de troupes nord-vietnamiennes vers le sud ne seront pas utilisées pour une attaque contre les villes sud-vietnamiennes.

Les obstacles à la mise au point d'un tel projet sont énormes, déclare le «Wall Street Journal» et il sera notamment difficile à M. Johnson de faire accepter à l'opinion un arrêt total des bombardements sans obtenir d'autre geste de réciprocité de la part d'Hanoï qu'une «promesse secrète» que le

Nord-Vietnam pourrait très bien ne pas respecter.

Cependant, écrit enfin le «Wall Street Journal», c'est là un risque à prendre et en outre le moment semble propice à une rencontre américano-soviétique et à une discussion entre ces deux pays au sujet du Vietnam: l'URSS ayant subi une perte de prestige quand elle ne put endiguer la vague de libéralisation tchécoslovaque, pourrait vouloir obtenir un succès en ce qui concerne l'autre aspect de leur politique, la détente avec l'Ouest. L'URSS d'autre part pourrait maintenant montrer moins d'hésitation que par le passé à faire pression sur Hanoï de par la désintégration interne de la Chine qui a atteint le point où le matériel militaire destiné à Hanoï est stoppé en route vers le Vietnam pour être utilisé par les Chinois eux-mêmes pour leur guerre civile.

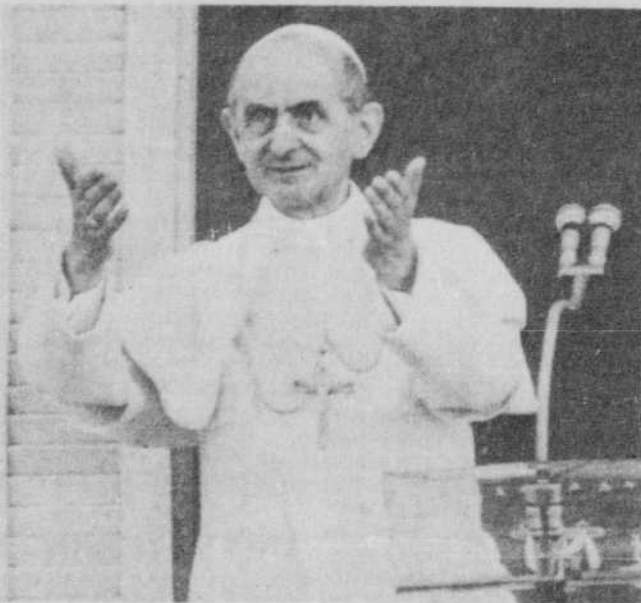
L'entretien entre le président Johnson et M. Richard Nixon, candidat républicain à

la présidence des Etats-Unis, a duré deux heures et vingt minutes, samedi au «LBJ Ranch» au Texas.

M. Nixon qui était accompagné de son colistier, M. Spiro Agnew, a pu s'entretenir avec le président et avec M. Cyrus Vance, adjoint de M. Averell Harriman, chef de la délégation américaine aux conversations de Paris, de l'ensemble du problème vietnamien et plus particulièrement des chances de la négociation ouverte dans la capitale française.

M. Nixon a déclaré au cours d'une conférence de presse à l'aéroport: «Il n'y a pas de nouveaux développements significatifs à signaler à propos des négociations. Les négociateurs continuent à croire néanmoins qu'il y ait une chance que les négociations apportent quelque progrès. Pour ma part j'estime que cette chance n'est pas des plus grandes». A ce propos M. Nixon a réaf-

Voir page 2: Johnson



Le pape qui s'est adressé hier à Castel Gandolfo à la foule venue réciter l'Angelus avec lui, a fait une autre intervention sur les réactions que suscitent l'encyclique «Humanae Vitae». Il a notamment prié pour ceux qui ont accueilli l'encyclique et pour ceux qui s'y sont opposés. Le pape a demandé à Dieu d'éclairer la conscience de ces derniers.

Le pape évoque la situation au Biafra et les réactions diverses à son encyclique

Dans une allusion implicite à la situation biafraise, le pape, qui s'adressait hier à Castel Gandolfo aux fidèles venus réciter avec lui l'Angelus, a déclaré souhaiter que «certaines de ses tentatives discrètes et silencieuses de charité soient bien accueillies par les pays intéressés».

Il a en outre recommandé aux fidèles de prier pour que les nations qui cherchent leur orientation intérieure et extérieure le fassent conformément à la vérité, à la justice, à la liberté, à l'amour, à la fraternité entre les hommes et à la solidarité entre les peuples.

Parlant ensuite des réactions à l'encyclique sur la régulation des naissances, le pape a prié Dieu de renforcer le magistère de son autorité et de sa bonté et de bénir ceux qui ont accueilli l'encyclique comme ceux qui s'y sont opposés afin que la conscience de ces derniers soit éclairée.

D'autre part, l'encyclique continue de susciter des réactions à travers le monde. Ainsi à Milan, le cardinal Bernard Altrink, reconnu pour ses positions libérales, a déclaré que l'encyclique ne provoquerait pas de schisme car, a-t-il dit, l'époque des schismes est révolue. Le cardinal a d'autre part ajouté qu'en dépit de l'encyclique, la conscience doit rester l'arbitre final dans la question de la régulation des naissances.

Aux Indes, un scientifique, le docteur Toh Chin Chye a déclaré dimanche que l'encyclique du pape rendra difficile en certains pays la mise sur pied par les gouvernements de programme de régulation des naissances particulièrement dans ces pays où les politiques doivent compter sur les votes des catholiques.

Le docteur Toh qui dirige la délégation de Singapour à une conférence sur l'application de la science et de la technique dans le développement de l'Asie considère que le contrôle des naissances est un problème majeur sur ce continent.

A Sydney, en Australie, près de 500 catholiques réunis à l'université de cette ville ont adopté par 196 voix par 117 une résolution dans laquelle ils rejettent l'enseignement de Paul VI sur l'emploi des contraceptifs.



Le premier ministre, M. Trudeau, qui a passé trois jours à Stratford, partageant son séjour entre des séances de travail dans son wagon particulier, des bains dans les piscines environnantes et les spectacles du Festival, s'est entretenu samedi soir avec son ami de toujours, Jean Gascon, directeur du Festival. (Photo PC)

Suites de la première page

LA GRÈVE DE ROD SERVICE

Les différends et les désaccords quant à l'interprétation des clauses de ce contrat peuvent se résoudre, conformément à la procédure contenue dans ce même contrat, par la rédaction d'un grief et, si nécessaire, par l'arbitrage. De plus, une clause de ce contrat (portant le numéro 30) prévoit qu'il ne se produira aucune grève ou arrêt de travail aussi longtemps que la convention restera en vigueur de même que pour la durée des négociations menant au renouvellement du contrat ou à la signature d'une nouvelle convention.

Je suis donc d'opinion que cet arrêt de travail est tout à fait illégal. Quoique le Ministère des Postes ne soit pas directement impliqué dans cette entente, il n'existe aucune alternative pour le ministre des postes et ses hauts fonctionnaires. Ils se doivent d'explorer toutes les solutions possibles pour mettre fin au conflit et aider les adversaires à s'entendre. Ceci fut entrepris après l'assentiment des deux parties en cause. La conciliation se poursuit sans arrêt depuis vendredi. Nous progressons... rapidement, ou du moins, je le croyais, jusqu'à ce que, hier soir, la partie syndicale rompit brusquement les négociations.

La Compagnie Rod Service Limitée, à la suite de mon intervention, offrit deux alternatives:

1- Le paiement du salaire pour une semaine normale du travail à tous les employés permanents; ou
2- L'arbitrage, tel que prévu dans la convention, mais avec la garantie que la nomination des arbitres représenterait chaque partie ne souffrirait aucun retard.

J'aimerais ajouter que j'ai personnellement insisté auprès du ministre du travail afin que, en l'absence du prompt accord, un président serait désigné dès lundi. Les parties en cause furent d'accord. Le syndicat insista pour que la compagnie ne paye que quelque 240 employés, sous le prétexte que seuls ceux-là étaient demeurés à la disposition de l'employeur. Je crois que nous aurons ici un principe de très haute importance. L'employeur croit, et je suis entièrement d'accord, que tous les chauffeurs doivent recevoir le même traitement et si une aide doit être accordée, elle doit s'étendre à tous les employés sans distinction.

La cotisation syndicale est payée par tous les employés sous le régime de la formule RAND et tous doivent donc jouir de la même considération.

Nous avons tenté à plusieurs reprises, encore aujourd'hui, afin de trouver une solution juste et équitable. Le président du syndicat a refusé sans équivoque tout arbitrage et réclame le paiement de trois semaines de salaire. Je n'ai donc d'autre alternative que de passer immédiatement à l'action pour rétablir au plus tôt le service postal exigé par les Canadiens. En raison de ce qui précède, j'ai donc suspendu tous les contrats accordés à Rod Service Limited. J'ai donné instruction aux hauts fonctionnaires de mon ministère de procéder dès lundi, au rétablissement d'un service postal aussi près que possible de la normale.

Des camions et des chauffeurs cueilleront le courrier des succursales postales, des gares et de l'aéroport. La livraison du courrier de l'hôtel des postes aux succursales postales pour livraison subséquente par facteur reprendra, en autant que possible, son cours normal. Nous ne pouvons espérer un service complet dès le début, mais nous l'améliorerons aussitôt que possible. J'espère qu'il ne se produira aucune tentative, comme ce fut malheureusement le cas aujourd'hui, d'empêcher la reprise du service par des menaces visant les chauffeurs ou leur famille, ou par de l'obstruction. Il est possible que Montréal subisse des difficultés considérables durant quelques jours. La patience et la compréhension des citoyens seront un précieux apport aux employés des postes dans leurs efforts pour rétablir un service adéquat et stable pour l'avenir.

Je compte sur la coopération et l'appui de la population.

CANDIDAT

sion silencieuse à l'égard de ce que j'essaie de faire.

Programme militaire

M. McGovern a également, au passage, décliné une flèche au vice-président Hubert Humphrey, qui appuie la politique militaire suivie jusqu'à présent par l'administration Johnson: "Il est de notre devoir, a-t-il déclaré, d'offrir au peuple américain un programme et des dirigeants qui soient résolus à corriger cette erreur, et non à la justifier".

Parmi les autres points du programme McGovern, on peut signaler:

- la réduction systématique de l'interdépendance des militaires et des industriels aux États-Unis;
- le remplacement du service militaire obligatoire par un programme de recrutement de volontaires;
- la mobilisation de "toutes les ressources spirituelles et politiques de la nation pour mettre fin aux restes honteux de racisme et de pauvreté qui affligent encore la nation".

Les Noirs

Pour la communauté noire des grandes villes et de Deep South, la candidature de M. McGovern pourrait constituer la "porte de sortie électorale" que leur avait irrémédiablement fermée le meurtre par Sirhan Bishara Sirhan, du sénateur Kennedy.

JOHNSON

firmé qu'il estimait que nul ne devait se permettre de faire des déclarations qui puissent remettre en question cette chance, aussi petite soit-elle.

La conversation ne s'est pas bornée au problème vietnamien, à poursuivi M. Nixon. Toutes les autres grandes questions ont été abordées, le Moyen-Orient, l'Europe de l'Est, la Tchécoslovaquie.

COOPÉRATION

A Prague, le secrétaire du parti communiste a déclaré: "La délégation des communistes yougoslaves a, sans équivoque possible, jugé positifs les résultats des conversations que nous avons eues à Cerna et à Bratislava".

Les camarades yougoslaves, a-t-il ajouté, ont exprimé leur sympathie sincère aux nouveaux dirigeants du parti communiste tchécoslovaque, à leur politique et à leur programme. Ils jugent d'une façon objective la situation en Tchécoslovaquie et ne dramatisent pas "les manifestations négatives", qui, d'ailleurs, existent également en Yougoslavie. Ils ont exprimé leur conviction que les dirigeants du parti communiste tchécoslovaque surmonteront avec succès les écueils intérieurs et internationaux.

L'ambassadeur de Tchécoslovaquie à Belgrade a donné ensuite des précisions sur l'établissement de la collaboration économique entre les deux pays tel qu'il est envisagé.

tion des forces socialistes dans le monde", pourrait être considérée comme un défi au rôle privilégié que joue l'URSS sur la scène mondiale.

VISITES

la semaine, nous signerons un nouveau traité d'amitié et d'assistance mutuelle et discuterons outre des questions de coopération bilatérale, les principaux problèmes des rapports internationaux actuels", a poursuivi le président. Il s'est félicité des résultats de la visite du maréchal Tito aussi bien que des négociations de Cerna et de Bratislava "qui ont, a-t-il dit, ramené dans nos rapports avec les cinq partis communistes présents le calme et la confiance si nécessaires. Cela nous permet de poursuivre de toutes nos forces la réalisation de nos efforts de renouveau", a ajouté le président.

PRAGUE (AFP) — De l'amitié profonde et sûre qui lie la Tchécoslovaquie à la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie passe, du jour au lendemain, au réalisme nécessaire mais distant qui caractérise ses rapports avec Pankov.

Déjà les lieux de rencontre situent le climat différent de ces deux visites. Pour le maréchal Tito, Prague a déployé ses charmes et sa population lui a fait un accueil qualifié de "triomphal" par la totalité de la presse.

Pour M. Walter Ulbricht, la station thermale de Karlovy-Vary, permettra des conversations plus discrètes, à l'abri de manifestations.

Toutefois cette rencontre fait partie des rencontres bilatérales, dont Prague avait prôné la nécessité bien avant Bratislava. Si la conférence de la capitale de la Slovaquie, entérinant les accords de Cerna, a désamorcé le dangereux crescendo des attaques contre la Tchécoslovaquie, il a paru nécessaire à celle-ci de consolider davantage l'équilibre obtenu par des contacts directs plus fréquents.

Québec précisera d'ici trois mois l'importance et la nature de ses échanges avec l'Afrique

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, a déclaré à Québec que le gouvernement du Québec entend décider d'ici trois mois de l'importance et de la nature des échanges qu'il entretiendra avec les pays francophones d'Afrique.

Dans une entrevue qu'il a accordée à un journaliste de Radio-Canada, M. Cardinal a également confirmé la nouvelle selon laquelle une mission d'experts québécois venait d'effectuer une tournée d'exploration dans quatre pays francophones d'Afrique.

Le ministre a ajouté qu'il a d'ailleurs reçu, hier, le rapport de la mission qui a visité quatre pays africains, soit le Gabon, le Niger, le Tchad et le Sénégal.

Selon M. Cardinal, les représentants des pays visités, pour la plupart de hauts fonctionnaires, ont surtout été intéressés par le domaine des études médicales et pré-médicales, par le niveau d'enseignement du CEGEP, qui constitue un fait nouveau au Québec, par la télévision éducative et scolaire et, enfin, par l'invitation lancée

La rencontre de Karlovy-Vary, avec le "partenaire" du camp socialiste, considéré comme le plus opposé aux nouvelles normes de la démocratisation tchécoslovaque, rencontre désirée et demandée par l'équipe de M. Dubcek, devrait permettre, les réactions sentimentales mises à part, de clarifier un peu plus l'atmosphère.

La visite de M. Ceaucescu

PRAGUE (AFP) — D'autre part, sur l'invitation du président de la république et du comité central du parti communiste tchécoslovaque, une délégation du parti communiste et du gouvernement roumain, conduite par M. Nicolai Ceaucescu, secrétaire général du comité central du parti communiste roumain et président du conseil d'Etat, effectuera une visite officielle en Tchécoslovaquie du 15 au 17 août, annonce-t-on officiellement à Prague. Un nouveau traité d'amitié et d'assistance mutuelle roumano-tchécoslovaque sera signé à l'issue de cette visite.

CAUCUS

pays, rendra compte pendant la plénière de ses conversations avec les permanents et les militants du parti. On croit également que les députés étudieront en comité divers aspects de la politique fédérale.

Le chef de l'opposition devra aussi choisir ceux parmi ses collègues qui occuperont avec lui les premières banquettes à la chambre des Communes. Le départ ou la défaite de vieux routiers comme MM. Fulton, Starr, Hamilton et Churchill l'oblige d'ailleurs à renouveler plus qu'il n'aurait sans doute souhaité le faire le "cabinet fantôme" de l'opposition.

Enfin, la députation conservatrice devra se choisir un nouveau "whip", M. Reynold Rapp ayant choisi de ne pas se porter candidat lors des dernières élections.

Terre des hommes

Ce soir, aux abords du lac des Dauphins, sur la Ronde —, le spectacle sera dans le ciel:

Pas d'accord à Air Canada

La rencontre de fin de semaine entre l'Association canadienne des pilotes de ligne et Air Canada a pris fin hier après-midi sans que les deux partis arrivent à un accord.

En 4 ans, le Vietnam du sud a reçu plus de \$80 millions de pays autres que les E.-U.

SAIGON (AFP) — L'aide accordée en 4 ans au Vietnam par les pays autres que les États-Unis s'élève à plus de \$80 millions, révèle une étude de la mission américaine d'aide au Vietnam.

Cette assistance fournie par 43 pays répond à un appel lancé le 15 juillet 1964 par le gouvernement sud-vietnamien.

L'Allemagne vient en tête de liste avec un don de \$21 mil-

lions de dollars. Cette nation, qui a offert à Danang un navire hôpital de 150 lits, le "Helioland" a également envoyé au Vietnam de nombreux techniciens et des produits pharmaceutiques.

Parmi les autres principaux "donateurs" on note le Japon, l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne, la République de Chine, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande.

Olivier, de 20h30 à 23h30.

Pavillon du Canada: Au théâtre du pavillon: Spectacle, de 20h à 22h, avec le célèbre guitariste espagnol Adonis Puertas et le danseur de flamenco, Patrick Schupp.

Kiosque International: Radio-Canada diffuse l'émission "Jeunesse Oblige": "Le Club des Jnobs" à 18h avec l'animateur Guy Boucher. La chronique de Mlle Jnab, Andrée Cousineau. Artistes invités: Ginette Ravel, Daniel Giraud, Isabelle Pierre et Bruce Kiosque: Go-Go Folk: "Les Ekos" à 12h, 14h, 16h.

Detilés et Manoeuvres: "Notre-Dame Girls Drum and Bugle Corps", à 12h.

Cinéma: Françoise: Hommage à la nouvelle vague: "A bout de Souffle" (1960) de Jean-Luc Godard, à 13h, 16h, et 18h30.

Bretford de la Musique: "Suite du Grand Canyon" de Ferde Grofé. "Danse du sabre de Khatchaturian". "La chevauchée de la Valkirie". "Danse des bouffons" de Rimsky-Korsakov.

"Bachanal", de Samson et Delilah" de Saint-Saëns.

Pavillon Chrétien: Spectacle par un ensemble folklorique, de 19h à 21h.

Pavillon Visages de l'homme: Semaine du cinéma ethnographique (du 9 au 16 août): "The Hunter" à 11h, et 18h; "The Aborigine of Australia" à 12h30; "Nanook of the North" à 13h30; "Pour la suite du monde" à 15h, et 19h30; "Grass" à 16h30.

Pavillon du Mexique: A la terrasse du pavillon: "Les Mariachis", de 13h à 13h30.

Pavillon des Sports Aqueux: Démonstration de ski nautique avec "Les Marsoins de Rio", au Lac des Régates, de 18h à 21h.

Pavillon de l'Autriche: "Le Danube Bleu", "Les merveilles de l'hiver autrichien", films pré-

sentes en alternance toutes les 45 minutes.

Pavillon de la Jeunesse: Secteur théâtre: "Eric Randolf", orchestre de jazz, à 21h, et 22h30. Secteur Café-dansant: Cours de folklor, de 20h à 23h.

Secteur jeunesse à l'affût: Cours de Yoga avec Mme Gosselin, de 19h à 21h15. Chansonier à 21h30. Secteur Agora: Orchestre, de 19h à 23h.

Théâtre des Marionnettes (Pavillon des Brasseries): "Fantaisie internationale", spectacle présenté à 14h, et 16h.

Compagnie Franche de la Marine et Fraser Highlanders: Manoeuvres au Village de La Ronde, de 13h à 19h30.

Féerie des eaux: Eaux, sons et lumières à 21h30, 22h30, 23h30.

Pavillon Mon Pays c'est l'Hiver: Spectacle de patinage artistique toutes les heures. "La course", de Colin Lowe et "Un pays, un enfant", de Pierre Moretti, films présentés toutes les demi-heures.

Pavillon de l'Agriculture: Parade d'animaux à 14h.

Pavillon Education par les Timbres: A la terrasse du pavillon: Comptoir d'échanges gratuits à la disposition des philatélistes durant l'après-midi.

Dans le pavillon: exposition de timbres, de médailles et de couvertures relatant le pèlerinage de Paul VI.

Ile et Stade Ste-Hélène: Concours hippiques de Terre des Hommes, avec la participation de l'Equipe Olympique Canadienne et de 200 cavaliers.

Pavillon Trinidad et Tobago: A la terrasse du pavillon: "Expo steel band", spectacle à 16h, 17h, et 18h.

Pavillon du Judaïsme: "Rencontre avec l'artiste", avec le peintre Benn, de Paris, à 20h.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE

- Expérience dans une bibliothèque nécessaire.
- Bilingue
- Notion de Droit.
- Entretien.

Communiquer avec:
Mme Elvidge
392-5062

COLLÈGE JEAN DE BRÉBEUF

demande

UN PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

À temps partiel au niveau collégial.

CONDITIONS: B.S.C. ou équivalent

S'adresser au:

Directeur des Études du
Cours Collégial,
3200 Chemin Ste-Catherine,
Montréal 26,
Tél: 342-1320

Ingénieur industriel

NOUS RECHERCHONS UN HOMME POUR ÉTABLIR DES NORMES DE TRAVAIL ET POUR LE CONTRÔLE DES SPÉCIFICATIONS DU MATÉRIEL ET DES PRODUITS DANS NOS DÉPARTEMENTS D'OUTILS À MAINS, D'OUTILS MÉCANIQUES, ET D'ACCESSOIRES DE DRAPERIES. LE CANDIDAT CHOSI AURA L'OCCASION DE FAIRE PARTIE DE L'EQUIPE RESPONSABLE DE LA MANUFACTURE. NOUS OFFRONS DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS UNE MANUFACTURE BIEN ORGANISÉE, PRÈS DES GRANDES VILLES DE LA PROVINCE ET UN SALAIRE D'APRÈS VOS CAPACITÉS. NOUS DESIRONS DISCUTER DE CE POSTE AVEC UN INDIVIDU QUI A LA COMPÉTENCE POUR SOLUTIONNER LES PROBLÈMES TECHNIQUES ET MÉCANIQUES DE LA FABRICATION ET POUR DIRIGER L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES DE CES OPÉRATIONS. UNE MAÎTRISE DE L'ANGLAIS ET DU FRANÇAIS EST NÉCESSAIRE.

VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC

M. P. M. de Chazal
Gérant de manufacture de

STANLEY WORKS OF CANADA
LTD. ROXTON POND
près de Granby, Québec

CARRIÈRES CHEZ SYLVANIA

Nous sommes à la recherche de représentants dynamiques dans le domaine de l'électro-technique.

Diplômés d'école secondaire et possédant de préférence une expérience pratique de 3 à 4 ans auprès des entrepreneurs électriciens, des distributeurs et des architectes. Âgés de moins de 30 ans. Bilinguisme essentiel.

Les candidats qui rempliront ces fonctions pourront se mériter une gratification basée sur le volume des ventes, disposeront d'une automobile et profiteront d'avantages sociaux exceptionnels.

Pour une entrevue, prière de communiquer en toute confiance avec:

Mme C. Living
735-4201
poste 38.

L'HÔPITAL STE-CROIX DE DRUMMONDVILLE

requiert les services d'une
PHYSIOTHÉRAPEUTE

membre de la C.P.A. pour un département de physiothérapie, équipé de façon complète et moderne, dans un hôpital général de 210 lits.

DEUX INFIRMIÈRES

pour postes de surveillance possédant un baccalauréat ou un certificat d'université.

Bonnes conditions de travail. Salaire selon les normes établies.

Les personnes intéressées devront s'adresser au

Service du Personnel,
Hôpital Ste-Croix de Drummondville
570, rue Hériot,
Drummondville, Qué.
Tél. 478-1381
Poste 289

SPÉCIALISTE DES QUESTIONS FISCALES

Nous avons, à notre bureau de Montréal, une vacance pour un stagiaire en comptabilité fiscale. Sous la direction de spécialistes des questions fiscales, le candidat choisi vérifiera et établira des déclarations d'impôts, consultera notre personnel et nos clients en matière fiscale, effectuera des recherches sur des problèmes concrets de fiscalité et aidera à mettre au point des méthodes rationnelles de comptabilité fiscale, de portée générale ou particulière.

Ce poste s'adresse à un comptable agréé bilingue récemment diplômé ou à un étudiant bilingue en fin d'études qui veut faire carrière comme spécialiste des questions fiscales et qui saura allier à la compétence et aux connaissances techniques la volonté et l'enthousiasme nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Le traitement et les autres avantages matériels seront proportionnels aux aptitudes et à l'expérience de l'intéressé.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Prière de les adresser au:

Directeur du Personnel
Touche, Ross, Bailey & Smart
Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Montréal 2, P.Q.

CONTRÔLEUR EN GESTION

Une firme d'urbanistes et d'architectes-conseils exerçant à Montréal, recherche un contrôleur de gestion d'une entreprise professionnelle groupant diverses disciplines.

FONCTIONS:

- Gestion budgétaire, y compris la préparation des bilans.
- Comptabilité analytique d'exploitation.
- Direction des services de comptabilité.
- Administration générale.

QUALITÉS EXIGÉES:

- Diplôme de comptable agréé ou bachelier en administration, ou expérience pratique équivalente d'au moins 3 ans.
- Dynamisme, tact, entretient.
- Bonne connaissance des deux langues officielles.

TRAITEMENT:

A négocier.

Adressez son curriculum vitae à:

M. Georges Benoit,
2500 chemin Bates, (2e étage)
Montréal 26.

OFFRE D'EMPLOI

LA CORPORATION DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

recevra d'ici le 23 août

des offres de service pour le poste suivant:

UN CONSEILLER TECHNIQUE

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur du Service technique.

- 1) Travailler à l'organisation syndicale des enseignants.
- 2) Promouvoir l'unité de la profession enseignante, particulièrement dans les milieux collégiaux et universitaires.
- 3) Participer aux travaux de divers comités et rédiger des rapports et des projets de mémoire.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

- 1) Posséder une formation universitaire ou équivalente.
- 2) Connaître le syndicalisme, ses structures et ses modes d'action.
- 3) Avoir autant que possible une expérience dans l'enseignement, de préférence au niveau collégial ou universitaire.
- 4) Avoir des dispositions pour le travail en équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les autres conditions de travail (bénéfices d'assurance-groupe, frais de représentation etc.) sont déterminés par la convention collective présentement en vigueur.

Cet employé aura son bureau dans l'Édifice de la CEQ, à 2336 chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec 10.

Toute offre de service doit être adressée avant le 23 août 1968 à:

M. Léonce Pelletier,
Directeur général de la CEQ,
2336 chemin Ste-Foy,
Ste-Foy,
Québec 10, P.Q.



\$100,000 à Mme Imre

Mme Claire Imre, Néo-Canadienne d'origine hongroise demeurant à Laval, a remporté hier le premier prix de \$100,000 de la taxe volontaire de la ville de Montréal.

En répondant aux quatre questions de l'épreuve finale, Mme Imre, qui vit au Canada depuis 17 ans, est devenue la troisième femme de la région de Montréal à gagner le premier prix de la taxe volontaire inaugurée en avril dernier.

Mme Imre a répondu en français à toutes les questions sous les applaudissements de l'assistance. Son mari, interrogé par la suite au sujet de l'utilisation des \$100,000, a répondu aux journalistes qu'il valait mieux s'adresser à sa femme pour obtenir la réponse à cette question.

Hanley lance un défi au maire Drapeau

Le conseiller Frank Hanley a mis en fin de semaine le maire Drapeau au défi de publier le rapport de l'enquête effectuée par la police de Montréal et les services de vérification de la Ville sur les présumés irrégularités qui auraient entouré l'octroi de certaines concessions à Terre des Hommes.

"Une partie de Terre des Hommes fonctionne au profit de certains membres du parti civique, de leurs amis et de leurs parents", a soutenu sur les ondes de CBMT le conseiller de Sainte-Anne, qui prétend en avoir obtenu la preuve à la suite d'une enquête effectuée par agence de sécurité privée. M. Hanley a toutefois refusé de nommer qui que ce soit, mais il compte publier les résultats de son enquête "en temps et lieu" — avant les élections de 1970.

"Les accusations que je porte sont très sérieuses, a poursuivi le conseiller, je demande aux Montréalais d'exiger que leurs représentants à l'hôtel de ville dévoilent le contenu du rapport qu'ils ont entre les mains".

On sait qu'à l'issue du caucus du Parti civique, la semaine dernière, M. Drapeau avait soutenu que l'enquête des services municipaux était une enquête "de routine", qu'elle visait essentiellement à vérifier certains faits, comme cela se produit fréquemment dans l'administration de la chose publique.

L'enquête a été ordonnée par le président du Conseil exécutif, M. Lucien Saulnier, à la suite de plusieurs accusations de vice de forme dans l'octroi des concessions. Selon un rumeur persistante, certains membres en vue du Parti civique auraient "mis la main à la pâte"; mais le maire prétend que rien n'autorise que ce soit à tirer des conclusions prématurées de l'exercice par l'administration municipale des responsabilités qui lui sont dévolues.

Le conseiller de Sainte-Anne ne l'entend pas de cette oreille: "Ce n'est pas une enquête de routine, a-t-il déclaré encore vendredi; elle porte sur la conduite de certains membres du Parti civique et pour cette raison, l'affaire sera étouffée. Si j'ai tort, que le maire me poursuive".

tendent néanmoins de subir leur procès sous l'accusation d'avoir enfreint un article du code pénal.

D'autre part, le chef de la Sûreté municipale de Ste-Foy, en banlieue de Québec, a autorisé la projection du film controversé dans deux cinémas d'un centre commercial.

Le directeur Lapointe a pris cette décision en attendant que les jugements soient rendus par les cours de justice à la suite des saisies effectuées dans la métropole.

Le chef Lapointe souligne dans un communiqué remis à la presse que son service va à l'occasion à faire respecter l'âge d'admissibilité au spectacle.

grammes de bons vœux aux neuf autres greffés du cœur qui survivent de par le monde. Timide et réservé au début, il s'est rapidement détendu devant la sympathie évidente de la foule, qu'il s'est mis à saluer largement.

Dans l'amphithéâtre du pavillon de la presse — également stérilisé en prévision de sa visite à l'Expo — M. Paris s'est dit heureux de se retrouver à Terre des Hommes, où il a d'ailleurs travaillé à titre d'électricien-dessinateur; il a toutefois déploré de ne pouvoir se rendre à la Ronde en soirée.

Au cours de la conférence de presse, le maire Drapeau a offert son cœur — littéralement — à l'Institut de cardiologie de Montréal, en souhaitant seulement qu'on le lui laisse jusqu'à la fin de son mandat! On sait en effet que le docteur Grondin voudrait constituer une "banque du cœur", afin de faciliter l'entreprise de nouvelles greffes. M. Drapeau a été le premier citoyen à signer un document qui autorise l'Institut à prélever sur lui l'organe vital, après sa mort; et il a invité tous les Montréalais à faire de même.

7,000,000 de visiteurs à Terre des Hommes

Terre des Hommes a reçu son 7 millionième visiteur hier après-midi. Cela veut dire qu'elle a accueilli plus d'un million de visiteurs depuis le 2 août.

"I, A Woman": décision attendue le 18 septembre

Une décision concernant une requête de la défense pour arrêter les procédures contre deux directeurs de salles de cinéma de Montréal, où l'on a

présenté le film danois "Moi, une femme", sera rendu le 8 septembre prochain en Cour municipale par le juge Paul Champagne.

On sait que les deux directeurs de salle, James Deslauriers et Marcel Bertrand, ont été accusés d'avoir présenté un spectacle obscène dans leur établissement respectif et que les deux copies du film ont été saisies le 12 juillet par des membres de l'escouade de la moralité de la police de Montréal.

Malgré que le film ait obtenu un visa du bureau de censure du Québec, et que la Cour supérieure du Québec ait ordonné la remise des bobines à leur propriétaire, après une injonction contre la ville et le directeur de la police Jean-Paul Gilbert, les deux directeurs de salles de cinéma at-

Les concessionnaires se sont conformés à l'ultimatum de la ville en payant le loyer

Vingt-deux des 28 concessionnaires de Terre des Hommes, à qui la Ville de Montréal a intimé l'ordre de verser avant 18 heures, samedi, le loyer qu'ils lui devaient, sous peine de leur faire vider les lieux, se sont conformés à l'ultimatum municipal.

Les six autres concessionnaires n'ont pas encore été rejoint par l'administration de l'exposition; en l'occurrence, on doute que la Ville ferme leurs établissements,

comme elle a menacé de le faire vendredi dernier. Un autre ultimatum, s'appliquant à d'autres concessionnaires, viendra à échéance ce soir à dix-huit heures.

Plusieurs concessionnaires ont jugé arbitraire la décision de l'administration municipale. Bien que le loyer soit dû depuis le 15 juin, plusieurs se sont plaints de la brièveté du délai qui leur a été accordé. D'autres auraient souhaité une révision des contrats de location, qui aurait tenu compte de ce que le nombre de visiteurs a été plus faible qu'on aurait prévu et de la situation particulière de chaque concessionnaire. L'administration municipale prétend toutefois que c'est ce qu'elle a fait; elle a consenti à l'étalement sur une plus longue période du paiement du loyer dû par les concessionnaires qui sont en difficulté.

NETTOYEUR P. M.

Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

LE DEVOIR

LUNDI, 12 AOÛT 1968

Si les libéraux sont reportés au pouvoir

Lesage: nous poursuivrons la révolution tranquille, en insistant sur l'économie

HULL (PC) — Le chef de l'opposition à l'Assemblée législative, M. Jean Lesage, a promis que son parti continuerait la révolution tranquille, s'il était reporté au pouvoir lors des prochaines élections provinciales, mais il a précisé qu'il mettrait cette fois l'accent sur l'aspect économique de la question.

De passage à Hull où il a participé à une rencontre avec des dirigeants et des militants de son parti dans la région de l'Outaouais, M. Lesage a admis que ces consultations régionales qu'il a entreprises les mois derniers lui ont permis de constater que la population ne considère pas la question constitutionnelle comme la plus importante.

"Aussi bien à Hull qu'à

Chicoutimi et à Rimouski, a

dit M. Lesage lors d'une conférence de presse, les gens se préoccupent davantage de la question économique, de la sécurité sociale et du plein emploi que de la question constitutionnelle. Néanmoins, dit-il, le parti libéral s'en préoccupe beaucoup et il n'est pas question pour lui de l'ignorer à cause du lien très serré qui existe entre le pouvoir économique et la constitution".

A cause de l'importance que les Québécois attachent à la question économique, le chef du parti libéral a promis que son parti, s'il est reporté au pouvoir aux prochaines élections, "poursuivra la révolution tranquille qu'il a entreprise mais en mettant cette fois l'accent sur l'aspect éco-

nomique de la question."

M. Lesage a également insisté sur l'importance de maintenir au Québec un climat de confiance si l'on veut attirer les investisseurs étrangers.

M. Lesage a visité jeudi le comté de Pontiac et vendredi celui de Gatineau dans le cadre de la tournée qu'il a entreprise le printemps dernier et qui doit le mener dans les 108 comtés du Québec.

District fédéral

Abordant la question du district fédéral, M. Lesage a dit qu'il ne voyait pas la possibilité d'un district fédéral comparable à celui de Washington.

Tout en admettant qu'il est possible que soit créé un jour un district fédéral englobant

les régions d'Ottawa et de Hull, M. Lesage a écarté la possibilité que la région de Hull disparaisse de la géographie du Québec.

Dimanche, M. Lesage était à Rouyn pour participer à une consultation semblable avec les militants de l'Abitibi.

Ces consultations régionales permettront, au dire même du chef du parti, de "préparer un programme électoral qui colle à la réalité et aux aspirations des gens."

Le 14e congrès annuel de la Fédération libérale du Québec aura lieu à Montréal, du 4 au 6 octobre prochains.

Les prochaines consultations auront lieu à Trois-Rivières le 24 août, à Sherbrooke le 25 août, à Montréal les 7 et 8 septembre et à Québec le 15 septembre.

Jacques Sauvageot n'est attendu ici par l'UGEQ ni en héros ni en sauveur

par Jean-Pierre Proulx

La venue prochaine de M. Jacques Sauvageot, vice-président de l'Union nationale des étudiants français, qui a joué un rôle prépondérant dans les événements qui ont secoué la France au mois de mai dernier, ne semble pas revêtir aux yeux des dirigeants de l'Union générale des étudiants du Québec, le caractère révolutionnaire qu'on lui a prêté récemment: il n'est attendu ici ni en héros ni en sauveur.

M. Sauvageot doit d'abord participer à la semaine syndicale de l'UGEQ qui aura lieu à la fin du mois, à Sainte-Anne de Bellevue. Après quoi, le leader étudiant français fera le tour des universités du Québec pour rencontrer les étudiants.

Au cours d'une entrevue, un étudiant relié de très près à l'organisation de la semaine syndicale a expliqué le sens de la participation de Sauvageot à cette semaine et de sa tournée au Québec.

"Il ne faut pas, a-t-il précisé, que lors de sa venue au Québec et, plus précisément à la semaine syndicale organisée par l'UGEQ, Sauvageot soit hissé sur un piédestal. Le déroulement de la semaine syndicale d'ailleurs est prévu pour que personne en particulier n'ait la vedette et les responsables de la session y veilleront d'ailleurs. Si on ne réussit pas, ce sera à cause de certains journaux et postes de radio ou de télévision qui ont monté la publicité autour de sa venue. La preuve en est que lors des sessions d'été qui regroupaient des cadres étudiants des universités, des écoles normales, des collèges et des écoles d'infirmières, il n'a jamais été question de Sauvageot. On ne le connaît pas."

Sauvageot, a expliqué cet étudiant, ne fera aucune conférence à la semaine syndicale. Il se limitera à participer à cette semaine et parmi lesquels on compte des représentants de la CSN, de la FTQ, des membres de comités de citoyens comme aussi trois étudiants des universités libres de France.

A l'UGEQ, on s'est posé la question de savoir comment procéder pour que les étudiants qui participeront à cette semaine ne se sentent pas conditionnés par ces informateurs et développement des mécanismes de défense envers l'UGEQ.

On a donc prévu que les informateurs, y compris Sauvageot, interviendront seulement au cours de réunions plénières et seront sur le même pied que tous les étudiants qui participeront à ces réunions.

L'étudiant que nous avons rencontré, a en outre expliqué que tous les participants seront groupés en losange et les animateurs de ces plénières dirigeront la discussion et l'information en fonction d'un thème donné. Tous auront au même titre la possibilité d'intervenir en faisant part des expériences vécues dans leur milieu respectif.

Après la semaine syndicale

Après la semaine syndicale, Sauvageot rencontrera différents groupes étudiants. Ainsi différentes associations étudiantes ont demandé à le recevoir, des gens du ministère de l'éducation et même M. René Lévesque. Il est en outre probable que l'étudiant français soit sollicité par la télévision et la radio.

D'autre part, l'UGEQ qui est responsable de l'organisation de sa tournée jusqu'au 13 septembre a pensé, selon notre

porte-parole, organise les rencontres avec les étudiants en des sortes d'assemblées où après les interventions de Sauvageot, on discutera avec l'aide d'animateurs de thèmes québécois qui intéressent les étudiants a-t-on expliqué, si Sauvageot doit venir à l'université de Montréal pour une conférence, tous les groupes de la région de Montréal qui l'auront sollicité, seront invités à l'université à prendre part à la discussion qui deviendra par le fait même élargie.

D'autre part, a expliqué le responsable étudiant, il est fort possible que ses interventions passent par révolutionnaires dans notre contexte québécois. L'U.N.E.F., dont Sauvageot est le vice-président, s'oriente vers une contestation de toute la société et non seulement de l'université.

La rentrée de septembre

Ou a fait état ces jours derniers de mouvements "d'animation" qui se préparent pour septembre prochain dans certaines facultés de l'université de Montréal.

Selon le responsable étudiant, les lignes d'action envisagées par l'exécutif de l'AGEUM et les exécutifs de certaines associations sont dans la même ligne que le manifeste publié en février par un groupe d'étudiants de sciences sociales ne remettent pas en cause le pouvoir à l'université mais plutôt la pédagogie, les cours magistraux, les crédits, etc.

Or, a-t-il expliqué, tout ce travail effectué par les cadres étudiants pendant l'été, s'est fait sans la participation de la base. Ceci implique donc que la participation de tous est loin d'être assurée en septembre.

Il y a tout de même des éléments neufs, a souligné le responsable étudiant. Ainsi le président de l'AGEUM, M. Aldé Darveau, est un des leaders responsables des événements de février en sciences sociales.

Ces événements avaient été suscités par des étudiants qui ne faisaient pas partie des cadres. Mais, a-t-il souligné, dès que le mouvement a pris un peu d'ampleur, l'AGEUM et l'exécutif de sciences sociales ont freiné le mouvement et l'affaire a été tuée dans l'oeuf. Or c'est l'intention de M. Darveau et de son équipe de faire en sorte que ce freinage ne se reproduise plus.

D'autre part, le responsable étudiant a expliqué que si l'on compare les objectifs poursuivis par l'AGEUM et le contenu de l'action envisagée, on se rend compte qu'il y a coupeure.

Au niveau des objectifs généraux, on parle de renouvellement du statut de l'étudiant: on veut en faire un travailleur intellectuel et non plus un consommateur. On parle aussi de critique de l'université, de critique de la société.

Or au plan de l'action, a-t-il souligné, il n'y a presque plus de lien avec les objectifs. Toutes les revendications se traduisent en terme d'avoir et non pas de pouvoir. On veut une pédagogie renouvelée, la promotion par matière, etc.

D'autre part, pour ce qui est des petits groupes informels dont certains journaux ont fait grand état, le responsable étudiant a révélé qu'il s'agissait d'une très infime minorité, une dizaine de personnes tout au plus, et qui ont comme objectifs de susciter chez l'ensemble des étudiants une participation active par une contestation permanente allant du cours magistral à la société tout entière.

Mais encore là, a-t-il précisé, le succès de l'action de ce petit groupe dépendra finalement de la réaction des étudiants.

Ailleurs dans la province

La situation est loin d'être la même à Montréal que dans les autres universités. A Sher-

brooke, l'exécutif de l'AGEUS soutient qu'ils n'ont pas de problèmes et "ne veulent rien savoir" de l'UGEQ. A Québec, on est aux prises avec la question des changements de la charte qui accorde maintenant aux étudiants une représentation minoritaire dans les conseils de faculté et au conseil central. Un important rapport doit cependant être publié ce mois-ci et qui proposerait des changements radicaux aux structures actuelles de l'université Laval. La commission qui a rédigé ce rapport compte en son sein des professeurs éminents de cette université.

D'autre part, à l'université McGill, une autre organisation non syndicale, le Social Democratic University Movement qui est issu des troubles relatifs à l'affaire du McGill Daily à l'automne dernier se présente comme un mouvement très articulé qui veut faire la critique globale de l'université.

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM
QUI DOMINE DANS
LA CRÉATION DES

MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8086
Fondée en 1877

le chameran plein ciel

Situé à 111, Côte Vertu
entre l'Acadie
et le Gare Vertu (métro du CN)
visites de 1 h, à 9 h
samedi et dimanche
1 h à 5 h
Téléphone 334-1863



C'est chaque fois
un plaisir
renouvelé...
de recevoir
une CHEMISE
entretenu
par JOLICOEUR



LA. 1-2161

Succursales:
centre d'achats
Rockland
et centre Laval

Jolicoeur
Depuis 1907
Bouandiers - nettoyeurs

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous voulez apprendre une cuisine raffinée et équilibrée!

Prévoyez dès à présent votre inscription pour suivre cet automne

LES COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE de BASE ou de RÉCEPTION

du professeur chef cuisinier M. Henri BERNARD

Pour tous renseignements et prospectus gratuits s'adresser à

INSTITUT D'ART CULINAIRE 2015 de la Montagne, Mtl. TEL. 843-6481
ECOLE DÉTACHANT un PERMIS de la Loi des ÉCOLES PROFESSIONNELLES PRIVÉES

SAVEZ-VOUS POURQUOI
CKVL-FM
EST LE
POSTE FM
NO. 1
AU CANADA?

Synchronisez 96.9 m c
sur votre cadran FM!...
et écoutez
La plus belle
musique au monde
alors vous direz
CKVL FM
C'est magnifique!

BUREAU DE MONTRÉAL (MONTREAL) - LONGUEUIL (MONTREAL)

C'est le temps
de faire installer les
GOUTTIÈRES
(ho-do)
galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite

MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

En toute occasion
En toute saison

VICHY CELESTINS
l'eau qui fait du bien!

Une nouvelle alouette?
Non, mais comme eux elle n'hésite pas à relever le défi
pour étendre la renommée de Vichy Célestins!
Rafraîchissante et naturellement alcaline,
cette grande eau de source d'un petit coin de France est maitresse
dans l'art de délasser les estomacs boudeurs!
Importée de France, la seule authentique eau de
Vichy vendue au Canada.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Une manoeuvre inadmissible au service d'une cause qui mérite examen

Irrités de n'avoir touché aucun salaire pendant toute la durée de la grève des postes, 250 employés de la compagnie Rod Service font à leur tour la grève. Ils empêchent ainsi toute reprise sérieuse du service postal à Montréal.

Pénible à supporter, immensément coûteux pour un grand nombre de citoyens et d'entreprises, l'arrêt de travail des postiers était toutefois modérément défendable dans l'état actuel des lois. Dans le cas des employés de Rod Service, il n'en va pas de même. Nous sommes, cette fois, en face d'un acte qu'il faut appeler par son nom: cet arrêt de travail est une manoeuvre de chantage inadmissible. Et cela est d'autant plus déplorable que la cause défendue par les grévistes, pour inédite qu'elle soit, est loin d'être mauvaise dans son principe.

Les employés de Rod Service sont liés à leur employeur en vertu d'un contrat de travail dûment signé en conformité avec la loi du pays. A la suite de leur décision de vendre, une question surgit tout de suite à l'esprit. Un cas comme celui qui soulève leur grève était-il formellement prévu dans le contrat qu'ils ont signé il y a quelques mois?

Si le contrat avait prévu pareil cas, il se peut qu'en refusant de payer ses employés pendant la grève des postes, la compagnie Rod ait été en faute. Mais il existe, ce nous semble, une procédure précise pour disposer de litiges d'interprétation ou d'application pouvant survenir pendant la durée d'un contrat collectif. Cette procédure, c'est d'abord la négociation directe entre les parties, puis, en cas d'échec des négociations, le renvoi du litige à l'arbitrage. Pourquoi, dans ce cas-ci, à supposer (comme le prétend le syndicat) que la compagnie soit liée par contrat, les employés ont-ils décidé de recourir à la grève plutôt qu'aux moyens définis par les lois des relations du travail? Un contrat, s'il doit avoir un sens, doit lier également les deux parties. Il perd tout son sens dès que, pendant la durée de l'entente, l'une des parties décide, de son propre chef, de se soustraire à l'autorité du texte pour se faire justice à elle-même. Le but premier d'un contrat de travail est de substituer une règle de droit à la volonté arbitraire des parties. Dès lors, par conséquent, qu'elle se

reclame du contrat existant pour justifier sa position actuelle, la partie syndicale se contredit elle-même: en faisant la grève dans les circonstances actuelles, elle nie l'acte posé par elle au moment de la signature du contrat et enlève du même coup toute valeur aux justifications qu'elle prétendrait trouver dans le texte du document.

Voilà pour la première hypothèse. Supposons maintenant le contraire, à savoir que le problème soulevé par les employés de Rod serait un cas inédit que personne n'aurait prévu au moment des négociations qui aboutirent à la signature du contrat. Dans pareille hypothèse, la partie syndicale n'est pas davantage justifiée de faire la grève, vu qu'elle ne dispose d'aucun texte écrit sur lequel elle puisse s'appuyer. Elle soulève tout-à-fait un problème moral important qu'on doit examiner avec un esprit ouvert même si on reproche le moyen employé par le syndicat pour le résoudre.

Le problème, en l'occurrence, ne consiste plus à interpréter une clause précise d'un contrat. Il consiste plutôt à déterminer dans quelle mesure des entrepreneurs et des travailleurs, fournissant leurs services au gouvernement sur une base forfaitaire, ont droit à une compensation dans le cas d'une grève qui empêche le gouvernement, sans qu'eux-mêmes y soient pour rien, de recourir à leurs services. Une entreprise comme Rod, en vertu de son contrat avec le gouvernement, est tenue de se procurer et de maintenir en bon état, à un coût élevé, un équipement et des effectifs qui ne peuvent être rentables que s'ils sont employés de façon régulière. Le gouvernement est-il justifié, sous prétexte qu'une grève le paralyse, de mettre fin temporairement à son entente, de se libérer lui-même arbitrairement de ses obligations envers son fournisseur de service pendant la durée d'une grève qui échappe totalement au contrôle de celui-ci? Abstraction faite de toute disposition contractuelle précise qui pourrait, dans l'immédiat, disposer de cette question à l'avantage du gouvernement, il y a là un problème d'équité dont l'arbitrage ne saurait être confié au seul jugement de l'une des parties contractantes. Quelle qu'ait pu être la pratique passée à ce sujet, il y aurait lieu, pour l'avenir, de prévoir, dans les contrats de service passés

entre le gouvernement et des entreprises privées, des clauses compensatoires visant à protéger au moins partiellement celles-ci contre les effets d'arrêts de travail qui pourraient les mener à la banqueroute.

Il existe, à cet égard, de nombreux précédents. En cas de grève, les employés non-syndiqués, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, continuent généralement de toucher leur salaire pendant la durée de l'arrêt de travail. Dans le secteur privé, il arrive souvent que l'on insère, dans des contrats de service passés entre deux entreprises, des dispositions compensatoires à l'avantage de l'une des parties pour le cas où l'autre partie serait affectée par un conflit de travail.

Il est malheureux que le contrat entre Rod Service et le gouvernement n'ait apparemment rien prévu à ce sujet. Si là se trouve la carence qui est à l'origine du litige, n'y aurait-il pas lieu, par une entente raisonnable entre les intéressés, d'y porter remède sans délai? Nous avons constaté avec intérêt l'entrée en scène de M. Eric Kierans dans le différend. Nous espérons que le ministre des postes n'entend pas se mettre le nez dans le conflit uniquement à titre de gardien glacial et non-engagé de l'intérêt public, mais aussi et surtout à titre d'acteur conscient de la responsabilité indéniable de la partie qu'il représente, c'est-à-dire le gouvernement.

Le moyen employé par les travailleurs de Rod Service pour faire valoir leur cause est tout à fait répréhensible: il n'existe aucune commune mesure entre le but qu'on prétend servir et le tort immense qu'on cause à toute une population. Le recours à la grève, à ce stade de l'exécution d'un contrat régulier de travail, apparaît aussi comme une violation flagrante de l'esprit de la législation canadienne du travail.

Nonobstant ces réserves, les employés de Rod ont soulevé un très réel problème de justice. La meilleure façon de mettre fin à la grève, c'est de trouver sans délai une solution équitable à la question de justice. On pourra voir ensuite, s'il y a lieu, aux autres aspects.

Claude RYAN

Nouveaux aperçus sur l'affaire du Labrador

Le frauduleux jugement de mars 1927

1 - Pourquoi le tribunal glissa-t-il si vite sur l'acte de Québec?

par Roger J. Bédard, collaboration spéciale

Dans notre étude sur l'affaire du Labrador, nous nous sommes interrogés jusqu'à maintenant (1) sur:

- la nature du tribunal qui a entendu le litige du Labrador;

- la procédure selon laquelle a été préparée et présentée cette cause (i.e. omission délibérée d'importantes pièces de la preuve);

- les cinq juges qui ont signé l'avis approuvé par le Conseil privé le 22 mars 1927 (i.e. lords-juges qui avaient, avant l'instance, adopté des "money bills" et approuvé des arrêtés-en-conseil pour autoriser des garanties du Trésor britannique partiellement gagées sur les ressources en litige).

Nous considérons maintenant le jugement du 1er mars 1927 dans la perspective des événements révélés par cette recherche.

Nous nous référons à la décision telle que publiée dans *Dominion Law Reports*, 1927, p. 401-29.

Dans son avis juridique lord George Cave commence par rappeler le litige tel que formulé dans les protocoles de référence de nov. 1920 et de nov. 1922.

Quelques grands juristes canadiens ont à l'époque exprimé l'avis que la question: "What is the location and definition of the Newfoundland in the Labrador Peninsula under the Statutes, orders in Council and Proclamations?" constituait en fait une confession de jugement de la part du Canada.

Nous savons maintenant que le litige a été formulé par Sir Edward Patrick Morris en

fonction d'un dossier qui était en voie de confection des 1908. Cette affirmation est basée sur:

a) une communication de Mgr Howley à l'Institut Royal du Canada en 1908;

b) les archives du Colonial Office telles que copiées par Miss d'Alberti du Colonial Office de 1908 à 1916, à la demande expresse de Sir (en suite lord) E. P. Morris.

Bref, le litige a été présenté en fonction du dossier de preuve déjà présenté par Terre-Neuve. Les chefs politiques canadiens ont remarqué, sans trop y rien comprendre, l'obstination de Terre-Neuve à présenter le litige en ces termes.

Dans leur opinion écrite, les lords-juges ont écrit avec candeur naïve et bonne conscience:

"The duty of the Board is not to consider where the boundary in question might wisely and conveniently be drawn, but only to determine where, under the documents of title which have been brought to their notice, that boundary is actually to be found." (p. 402)

Remarquez bien: "the documents of title which have been brought to their notice". Après avoir encaissé le problème dans sa formulation même, les avocats de Terre-Neuve ont ajouté par le protocole de novembre 1922 une clause de réserve des documents à présenter.

L'insistance des juges sur les proclamations de 1763

Lord Cave et ses collègues énumèrent les autorités sur

lesquelles repose leur recommandation à Sa Majesté. L'un des phénomènes les plus curieux est l'insistance presque obsessionnelle des lords-juges sur les proclamations de 1763, alors que l'Acte de Québec est pratiquement passé sous silence.

"The orders in Council and proclamations upon which the decision must depend were made in the year 1763".

Les lords-juges consacrent ensuite huit pages (p. 401-09) aux proclamations de 1763 mais ils expédient en vingt-quatre lignes l'Acte de Québec de 1774 (p. 409-10).

Dans le but de détruire le commerce des Français sur le littoral du Labrador, les Lords of Trade avaient suggéré de créer des avant-postes sur la côte. Leur recommandation telle que citée dans le jugement dit expressément:

"Upon the coast of Labrador it will be impossible to prevent the French continuing to have the full benefit of their former commerce with the Indians of that coast unless some British settlement should be made there." (p. 403)

Se rendant à la demande des Lords of Trade Sa Majesté plaça sous la responsabilité du gouverneur de Terre-Neuve un immense territoire au nord-est du Québec ainsi que les lies du golfe.

La Commission au capitaine Graves et à son successeur, Sir Hugh Palliser, recommanda au gouverneur de Terre-Neuve "to use his best endeavours to prevent aliens or strangers from fishing or drying fish on any part of the coasts or in any of the harbours of the islands and territories under your government". (p. 405)

Cette commission fut complétée par la proclamation du 7 octobre 1763 qui démembrer l'empire français d'Amérique et agrandit immensément le champ de responsabilité de Terre-Neuve.

Sur l'Acte de Québec, vingt-quatre lignes en tout

Après avoir fondé leur décision sur les résultats juridiques immédiats de la défaite des Plaines d'Abraham en 1759 et du traité de Paris du 10 février 1763, les Lords de la britannique majesté glissent très rapidement sur l'Acte de Québec de 1774. Les

lords-juges écrivent à cet effet:

"In the course of the preparation of that Bill the proposal was made by the Lords of Trade was enlarged so as to provide for the transfer to the province of Quebec not only of the coast of Labrador from the River St. John to the Anc des Espagnols, but of the whole of the territory in Labrador which had been annexed to Newfoundland. The clauses of the bill relating to Newfoundland were strenuously opposed by Mr. Edmund Burke, Admiral Sanders and others, but were ultimately carried into law."

"Accordingly, by the British North America (Quebec) Act, 1774 (Imp. c. 83), after reciting (among other things) that by the arrangement made by the Proclamation of 1763, "certain parts of the territory of Canada, where sedentary fisheries had been established and carried on by the subjects of France inhabitants of the said province of Canada, under Grants and concessions from the Government thereof were annexed to the government of Newfoundland, and thereby subjected to regulations inconsistent with the nature of such fisheries", it was enacted that the territories therein described and also "all such territories, islands and countries, which have, since the 10th Fe. 1763, been made part of the Government of Newfoundland", be annexed to, and made part and parcel of the Province of Quebec, as created and established by the Royal proclamation of the 7th October 1763." (p. 409-10).

C'est tout ce que le jugement contient sur l'Acte de Québec de 1774. Cette disparité flagrante dans l'importance relative accordée par les lords-juges à d'une part les proclamations de 1763 qui déposèrent le Québec et d'autre part l'Acte de Québec de 1774 qui restaure la juridiction québécoise sur ce territoire pose plusieurs problèmes.

Deux questions fondamentales

Premièrement, la fameuse question de Metternich, "La victoire par les armes fonde-t-elle un droit?" La force armée est-elle une assise du droit?

Deuxièmement, les proclamations royales du 25 avril et du 7 octobre 1763 sont-elles en soi et sont-elles selon la tradition juridique britannique prioritaires par rapport à une loi régulièrement votée par les Chambres du Parlement impérial - l'Acte de Québec de 1774 en l'occurrence?

Les lords-juges posent sur l'Acte de Québec de 1774 un jugement très sommaire: "a serious blunder had been committed".

Le jugement rappelle ensuite la teneur du Newfoundland Act de 1809 et du British North America Act de 1825 au sujet des changements de juridiction sur le Labrador intérieur.

"The statute of 1825 is the last of the documents directly affecting the annexation to Newfoundland of a part of Labrador."

(1) Voir "L'Affaire du Labrador - Anatomie d'une Fraude", Editions du Jour, Montréal, 1968.

lettres

Toujours au sujet du parallèle entre la Belgique et le Québec: Réponse au Dr J. C. Claveau

Sans entrer dans une polémique inutile qui pourrait déplaire aux lecteurs canadiens, je me permettrais simplement et sans aucune animosité envers l'auteur de l'article défendant l'unilinguisme flamand, d'éclaircir certains aspects de la question qu'il passe sous silence.

Il est évident que la situation flamande d'avant la guerre 14, vue sous l'angle exposé est, en partie,

exacte, et que les Flamands parlaient un patois que l'on pourrait comparer, à la rigueur, au jodel québécois. Toutefois, il y a une disproportion importante entre la minorité anglaise du Québec voulant imposer à la majorité française l'anglicisation et les deux communautés belges dont il est question, même il y a 50 ans. D'un côté, le Québec peut contenir près de 50 fois la superficie de la Bel-



"Pas de commentaires"

A la recherche du français

par Jacques Poisson

Traduction concise

Comment traduire "when" si l'on veut éviter "alors que"? L'universelle cheville de notre presse écrite et parlée? Par quel terme le rendriez-vous dans: "Notre prochain bulletin à minuit, alors que (when) nous vous présenterons..."

Par un point ou un autre signe de ponctuation: Notre prochain bulletin à minuit. Nous vous présenterons...

C'est simple, cursif, français et conforme même à la langue populaire de chez nous.

Alors que

Cette locution conjonctive, en français usuel et authentique, sert à marquer un rapport d'opposition. Alors qu'il pleut à torrent, tu restes là, planté, à attendre (Dictionnaire du français contemporain).

En ou alors que?

Comparons ici l'usage populaire et celui de notre presse américaine. Le Québécois moyen dira tout naturellement: En montant sur l'escabeau, il a glissé.

Que deviendrait cette phrase, pourtant simple et facile, dans le style des agences? A peu près ceci: Il a glissé alors qu'il (when) montait sur l'escabeau.

En l'occurrence, n'est-ce pas l'homme du peuple qui s'exprime le mieux?

Causeuse ou amour?

Causeuse: petit canapé où deux personnes peuvent s'asseoir pour causer (Robert).

Voilà un terme en voie de disparition chez nous. Du moins, il est à peu près étranger à nos marchands de meubles. Pour bien vous faire comprendre d'eux, pour éviter tout risque de malentendu, renoncez au mot français, et dites simplement "siège d'amour" ou "love-seat".

Monseigneur, montrez-moi, s'il vous plaît, vos sièges d'amour.

A en juger par la forme du canapé, il s'agirait d'un amour assez platonique.

Le Dictionnaire encyclopédique Quillet est d'une discrétion absolue quant à la destination dudit siège: petit canapé pour deux personnes. De gustibus non disputandum. Asseyez-vous et faites ce que vous voudrez. "Love-seat" est un américanisme. Le terme anglais correspondant est "settee".

Sur

Le Dictionnaire du français contemporain répartit sous neuf articles les emplois de la préposition sur: position, direction, temps (sur le tard, sur les onze heures), cause, moyen, manière (sur ce ton, sur ses gardes), matière, rapport de proportion, supériorité. Aucune de ces neuf fonctions n'est complètement étrangère à l'usage québécois. Cependant, certains exemples montrent que nous n'en tirons pas pleinement parti.

La clef est sur la porte; l'oiseau plane sur la vallée; tourner sur la droite; tourner son regard sur une personne; un terrain de cent mètres de long sur cinquante de large; elle ne peut rien sur lui.

Sous

Les catégories de fonctions sont réduites ici. Elles sont au nombre de six, d'après le même dictionnaire, et toutes nous sont connues. Néanmoins la préposition sous entre dans certains tours non incorporés à nos ressources spontanées d'expression, tels: sous huitaine, sous quinzaine.

Nous vous expédierons sous huitaine

cinq millions d'exemplaires de l'Art d'être français au Québec ne vaudrait-il pas mieux que: "Nous vous délivrerons en dedans de une semaine dix millions de copies de *Continent* américaniser le Québec par l'école en une génération"?

Face aux anglicismes

Deux attitudes sont assez fréquentes. On acceptera les anglicismes en vrac et sans se poser de question. Ou on les repoussera avec violence, avec scrupule, voire avec angoisse, sachant que le juste pêche sept fois par jour. Les campagnes de "bon français" ont peut-être été trop négatives et trop "bricolées" jusqu'ici. Alors, il conviendrait d'adopter une nouvelle manière. Si Rome était dans Rome, si Québec était dans Québec, ce serait plus facile, à vrai dire.

L'affaire C.P.P.

La vente du C.P.P. à des Américains a suscité un grand émoi au Québec. Chose curieuse, dans la perspective de la présente rubrique l'événement se réduit presque aux proportions d'un fait divers. Je le constate à mon corps défendant et sans vouloir minimiser les autres points de vue.

En faisant sienne l'orientation culturelle du rapport Parent il y a quelques années, l'Etat québécois n'en a-t-il pas accepté implicitement les conséquences d'ordre commercial, — celles qui nous troublent aujourd'hui? Le Québec, pour ainsi dire, devenait une province pédagogique des Etats-Unis. Alors, comment nous étonner que les éditeurs américains de manuels en aient pris acte?

Le Québécois est un peu comme un propriétaire qui, ayant vendu sa maison par un contrat en bonne et due forme, serait pris d'une stupefaction morose le jour où l'acquéreur viendrait y mettre ses meubles. Inutile de compter sur des forces occultes pour reculer indéfiniment les échéances, pour nous soustraire aux effets de nos actes.

Le fait essentiel, dans notre optique, ce n'est pas l'aliénation du C.P.P., mais la quasi-rupture pédagogique avec la francophonie, perpétrée il y a un lustre par une "commission royale" qui a fait beaucoup de bruit.

Quand le ministère de l'Education, par exemple, ouvre des "comprehensive schools" (CEGEP) dans toute la province et agréé en masse des "textbooks" américains, il crée de toute évidence un marché pour les éditeurs de ces ouvrages. Comment alors ceux-ci ne s'implanteraient-ils pas au Québec comme dans tout l'Etat de l'Union américaine où de semblables débouchés les appellent? Le Québec est sûrement pour eux un meilleur fromage que le Vermont ou l'Arizona.

Que reprochons-nous au juste à ces hommes d'affaires? De ne pas toujours passer par un courtier du terroir pour distribuer leurs produits? Le font-ils à Montpelier ou à Phoenix?

Si c'est de cela qu'il s'agit, il est un peu tard pour y penser. Il eût fallu un protocole culturel avec Washington, au moment de notre satellisation pédagogique, pour garantir à nos éditeurs "leur" commission sur tout manuel écoulé dans les écoles du cinquantetroisième Etat américain, le Québec.

Maintenant que les échéances se précipitent, nous reste-t-il une issue? Refranchissons et requébécoisons nos écoles, et les éditeurs américains, aujourd'hui en force chez nous, rapatrieront eux-mêmes leurs succursales québécoises (y compris peut-être le ministère de l'Education), et nous reverront notre C.P.P.

typiquement françaises comme par exemple Mons en Gerges; Liege en Luik, Namur en Namen. J'en passe et des meilleurs.

Comme il est loin le temps des... ménaïens. Le Québec pourrait, par son étendue, les richesses de son sol, son patrimoine canadien-français, vivre seul et indépendamment à la rigueur. La Belgique, petit Etat dont les richesses sont, forcément, limitées et où la population est en surabondance ne pourrait courir de risque sans aller à la faillite totale.

Y.N. THIANGE, Montréal.

propos d'actualité

"Dans la mesure où les faits changent, tout homme intelligent modifie sa façon d'aborder les problèmes. Cela ne signifie pas qu'il soit un opportuniste. Cela veut plutôt dire qu'il est un homme pragmatique" (Richard Nixon, candidat à l'investiture républicaine)

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919

Claude RYAN

Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Treasury: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bédouilles: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Comment Nixon a triomphé à la convention républicaine de Miami

de notre correspondant aux États-Unis, Théo Loir

MIAMI BEACH — Les Américains ne peuvent pas s'empêcher de transformer en cirque leurs "conventions" nationales, dernière phase de la campagne électorale américaine, pour les deux partis traditionnels, avant les élections populaires. Et quand on a vécu les longues heures de discours et de diverses manifestations menées avec panneaux, bannières, ballons, sifflets et trompettes, on peut s'étonner — quand on n'est pas Américain — que la carrière du président des États-Unis commence inévitablement dans une atmosphère, qui se trouve à mi-chemin entre un carnaval et une vente aux enchères. C'est cependant la l'inevitablement des élections présidentielles aux USA et la convention républicaine à Miami Beach n'y a pas fait exception. Mais on pourrait s'étonner d'avantage de la victoire nette et tranchante de Richard Nixon, le candidat qui a remporté la nomination du parti républicain pour la présidence des États-Unis; une victoire d'autant plus foudroyante qu'elle a été remportée au premier tour de scrutin.

Les qualités de l'ancien et les atouts du "nouveau Nixon"

Les premiers éléments de la victoire de M. Nixon se trouvent dans le caractère même de cet homme sérieux, appliqué et obstiné. Ceux qui l'ont connu — pour la plupart d'anciens collaborateurs — affirment que ces caractéristiques ont guidé tant sa carrière publique (Richard Nixon a été député au Congrès, sénateur et vice-président) que celle d'avocat. A cette application et cette ténacité, le gagnant du Grand Old Party ajoute une ambition peu commune, si on considère qu'elle l'a ramené une nouvelle fois sur la scène politique américaine, alors que, par deux fois déjà, politiciens et observateurs avaient sonné le glas de sa carrière publique. Enfin, à ces qualités de l'ancien Nixon — même ses ennemis politiques ont été forcés de les reconnaître — sont venus s'ajouter aujourd'hui les atouts du "nouveau Nixon".

Une véritable transformation a été effectuée, modifiant à la fois le fond de ses déclarations, leur forme, et ses gestes. Le



Nixon 1968 prend sur les grandes questions de la politique américaine, une position qui semble nettement plus libérale que par le passé. De plus, corrigeant les erreurs qu'on lui reprochait, il a su, jusqu'à présent, au cours de cette campagne électorale, éviter des réponses dangereuses et susceptibles de se retourner contre lui, sans toutefois éviter les questions.

A Convention Hall: le choix des professionnels

Mais ces qualités et ces atouts auraient-ils été suffisants pour élire M. Nixon immédiatement au vote populaire? D'après les sondages d'opinion, non! Richard Nixon ne paraît pas jouir de la sympathie du grand public, mais ce n'est pas le public américain qui décide aux conventions. Ce

me une "puissance monolithique", ce qui est déjà, depuis pas mal de temps, l'attitude du gouvernement américain. Mais on estime ici que le fait de le dire, pour lui Richard Nixon, l'ancien partisan acharné de Barry Goldwater, constitue déjà un rapprochement notable du centre. C'est la stratégie que lui demandait le GOP et c'est ce qui lui a donné la nomination.

Rockefeller et Reagan ont perdu leur offensive tardive

Le lundi 5 août, jour d'ouverture de la convention et des jours suivants jusqu'à une heure du vote crucial, Miami Beach était devenue une véritable "bourse aux délégués". Les candidats allaient d'un hôtel à l'autre, prononçant des allocutions devant les délégations, tandis que les lieutenants et amis politiques des 3 candidats mettaient les dernières heures à profit pour essayer d'arracher le maximum de délégués pour leurs patrons ou amis respectifs.

Au cours de ces séances de persuasion qui avaient lieu tant dans les chambres d'hôtel qu'au bord des piscines, les tactiques pouvaient se résumer comme suit. M. Nelson Rockefeller essayait d'enlever des délégués à M. Nixon en puisant dans l'aile libérale de ses adeptes. Par contre, M. Ronald Reagan, le plus conservateur des trois, grignotait l'aile droite des délégués pro-Nixon. Agitant devant eux l'épouvantail de Wallace, M. Reagan leur disait: "Si vous ne me soutenez pas, moi, qui suis le seul candidat capable de remporter les suffrages du Sud et des autres États conservateurs, ce sera le candidat Wallace, ancien démocrate et chef actuel d'un troisième parti, qui les enlèvera au détriment du GOP".

Quant à M. Nixon, il lui incombe la tâche de se défendre contre ses deux rivaux. Il a arrêté le courant pro-Rockefeller en adoptant une autre tactique: rassurer les conservateurs. M. Nixon l'a fait tout au long de cette convention, et même après la nomination, en choisissant comme candidat à la vice-présidence, le conservateur Spiro Agnew, actuel gouverneur de l'État du Maryland.

Un autre facteur qui a puissamment aidé M. Nixon à se défendre contre ses deux rivaux a été la plate-forme ou programme politique du parti. Cette plate-forme du GOP est un véritable chef-d'œuvre de programme électoral. Chaque position d'une éventuelle future administration républicaine y paraît extrêmement valable, prise séparément, mais leur combinaison est équilibrée de telle façon que cette plate-forme peut être très largement interprétée et qu'elle est par conséquent acceptable pour tous les candidats. C'est, en effet, un programme unique du parti républicain et qui a été préparé judicieusement par les sages du parti, afin de pouvoir servir de base à n'importe lequel des 3 candidats. A l'analyse de ce programme, on se rend compte qu'il a aussi bien pour la guerre du Vietnam que pour la crise des villes américaines ou pour la pauvreté, les remèdes proposés par les républicains sont des traitements généraux et évidents. Un peu comme le médecin qui prescrirait pour toute affection de l'aspirine. C'est ainsi que cette plate-forme n'a pas pu être employée, dans leur offensive tardive, par MM. Rockefeller et Reagan pour arrêter Richard Nixon.

M. Nixon devait donc tout juste glisser quelque peu vers la gauche, se rapprochant du centre, pour devenir l'homme que l'on cherchait. C'est ce que M. Nixon a fait en libéralisant, en apparence du moins, ses vues sur la politique intérieure et étrangère. Le "nouveau Nixon" parle de terminer la guerre du Vietnam, sans toutefois donner d'autre recette qu'une plus grande participation à l'effort de la part des Sud-Vietnamiens.

L'ancien vice-président affirme qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

un danger. Il a aussi déclaré qu'il ne considère plus le communisme mondial comme

Document

Texte du projet d'entente entre CSN, FTQ-CTC et CEQ pour réglementer les luttes inter-syndicales

Voici le texte du projet d'entente, survenue lundi 10 juillet, entre les exécutifs de la CSN, de la FTQ-CTC et la CEQ sur le maraude et les luttes inter-syndicales.

Dans le cas des trois centrales, ce texte devra cependant être soumis aux organismes supérieurs de

1- La CSN, la FTQ-CTC et la CEQ reconnaissent que le droit d'association et son corollaire, le droit d'affiliation, sont fondamentaux et essentiels aux travailleurs pour le respect de leur dignité humaine.

2- La CSN, la FTQ-CTC et la CEQ reconnaissent que les travailleurs ont le droit de se constituer en syndicat de leur choix et d'adhérer à des syndicats existants, tant à un niveau local que régional, provincial, canadien ou continental et d'en élaborer et ou en accepter des statuts et règlements.

3- La CSN, la FTQ-CTC et la CEQ reconnaissent les droits des travailleurs qui leur sont affiliés à l'existence pratique d'une vie syndicale démocratique, autonome et organisée au sein de leurs centrales et organismes respectifs dans le respect de leur culture et de leur langue, pour autant qu'il s'agisse d'une des deux langues officielles du pays. Les centrales reconnaissent également le droit des travailleurs à recevoir des services adéquats tant en ce qui a trait à l'éducation et à la formation syndicale qu'en ce qui concerne la négociation et l'application de leurs conventions collectives.

4- La CSN, la FTQ-CTC et la CEQ reconnaissent que les travailleurs, qui leur sont affiliés ont le droit de changer d'allegiance syndicale en conformité des principes, des droits et des conditions prévus dans cette entente.

5- La CSN, la FTQ-CTC et la CEQ considèrent que le maraude tel que défini dans la présente entente est contraire à l'intérêt des travailleurs et de l'action syndicale.

6- En conséquence, les parties signataires renoncent à tel maraude et s'engagent à respecter les principes, droits et conditions prévus dans cette entente.

7- Le maraude syndical consiste essentiellement pour les parties signataires à faire, sous quelque forme que ce soit, de la sollicitation ou de la propagande auprès des travailleurs syndiqués, en violation des principes, des droits et des conditions prévus dans cette entente, ou en vue de les influencer indûment et de les inciter à changer d'allegiance syndicale.

Réglementation

8- Un signataire, s'appuyant sur le non-respect des droits et des services désignés au numéro 3, qui désire solliciter l'adhésion d'un groupe affilié à une autre centrale, doit se conformer à la procédure suivante:

a) donner un préavis d'au moins quatorze jours à l'autre centrale intéressée, y indiquant les motifs invoqués; pendant ces quatorze jours, les centrales impliquées tenteront d'obtenir une entente de toutes les parties intéressées;

b) à défaut d'entente entre les signataires impliqués, dans les quatorze jours qui suivent l'envoi du préavis, soumettre ces motifs au comité conjoint prévu par la présente entente;

c) ne pratiquer aucune sollicitation ou propagande avant que le comité conjoint ait rendu sa décision.

9- Dans le cas où des travailleurs syndiqués, qui sont affiliés à l'une des centrales signataires, sollicitent une demande de service ou tentent auprès d'une autre centrale ou d'un signataire qu'elle représente, une démarche en vue de changer d'allegiance syndicale, cette dernière, si elle donne suite à telle demande ou démarche ou si tout en ne donnant pas suite à telle demande ou démarche, la juge significative, doit en donner avis à l'autre centrale dans les trois jours de la demande.

10- Toute représaille de la part d'une partie signataire affectant l'emploi d'un ou des travailleurs exerçant les droits susmentionnés constitue une violation de l'entente.

11- Toute violation alléguée de la présente entente doit être communiquée par écrit à la CSN, à la FTQ-CTC et à la CEQ et aux organismes directement impliqués. A défaut d'entente dans les quatorze jours entre les mandataires autorisés des deux centrales impliquées, la plainte est soumise au comité conjoint.

12- Le comité conjoint est formé de deux représentants permanents (ou de leurs substituts) de chacune des centrales impliquées et du président désigné ci-après.

13- Dans les 30 jours de la signature de la présente entente, les représentants permanents des centrales signataires se réunissent avec le président pour établir la procédure permanente de fonctionnement du comité. En cas d'impasse entre les représentants des centrales, le président l'établira lui-même. La procédure établie doit être communiquée au plus tôt à toutes les parties signataires de la présente entente. En tout temps le comité est maître de sa procédure de fonctionnement.

14- Pour la durée de la présente entente, le président permanent est (à désigner). S'il ne peut agir pour une raison ou une autre, il est remplacé par une personne à désigner. (On présume que les nominations seront faites quand l'entente aura été dûment ratifiée).

15- Lorsqu'un problème est soumis au comité conjoint, celui-ci convoque les parties, les entend et rend sa décision au plus tard un mois après la réception de la demande. En cas de vote égal parmi les autres membres du comité, la décision du président constitue la décision du comité. Le comité conjoint motivera ses décisions.

décision. Dans le cas de la CSN il sera soumis au congrès biennal qui aura lieu au mois d'octobre.

L'entente ne touche pas toutefois le secteur de la construction car dans ce domaine, les centrales et le gouvernement sont à la recherche d'une formule particulière.

du Québec. Elle est valide pour une durée de deux ans à compter du jour de sa signature officielle par la CSN, la FTQ-CTC et la CEQ. Cependant, elle ne s'applique qu'aux organismes qui l'auront ratifiée, dont la liste apparaît ci-après en annexes, et pour lesquels l'une ou l'autre des centrales signataires se porte garante auprès des deux autres qu'ils ont dûment ratifié cette entente.

Cette entente sera automatiquement renouvelée pour d'autres périodes de deux ans, à moins que l'une des centrales signataires donne un avis écrit de (quatre-vingt-dix) 90 jours aux deux autres centrales, qu'elle désire ou modifier cette entente ou y mettre fin.

18- Toute correspondance entre centrales concernant cette entente doit être également communiquée aux secrétaires généraux des centrales signataires de l'entente.

• pensées pour notre temps

Les attaques contre la foi

"Derrière toutes les attaques qui, me semble-t-il, n'ont pas épargné ma propre foi, une certitude n'a cessé de briller au fond de moi-même et de me garder fidèle: c'est qu'il faut autre chose que le vide de la vie quotidienne, l'insensibilité spirituelle ou les ténèbres confuses du doute pour volatiliser mon patrimoine spirituel et traditionnel. Si celui-ci devait faire place à autre chose, ce devrait être à une réalité plus puissante, à une promesse de liberté plus profonde et de lumière plus inexorable. Sans doute la foi que j'ai reçue a-t-elle toujours été exposée aux attaques: c'est même sa nature de l'être. Mais j'avais sans cesse le sentiment d'entendre monter de ses profondeurs une voix bien connue: "Et vous aussi, allez-vous me quitter?" Et à cette question je ne pouvais donner d'autre réponse que celle-ci: "Te quitter, Seigneur! Mais à qui irais-je?" (Jn 6, 67). Oui, quelque chose me garantissait la puissance et la valeur de ma foi, au point qu'une seule raison m'apparaissait légitime pour abandonner celle-ci: la preuve de sa non-valeur. Or cette preuve, personne ne me l'a jamais fournie, l'expérience de ma vie, pas d'avantage."

(Extrait de "Est-il possible aujourd'hui de croire?" de Karl Rahner, éditions Mame)

Le pluralisme et la foi

"Prétendre faire dériver d'une source unique la totalité de l'expérience et du savoir est contraire à la foi catholique. La vérité, c'est qu'il existe un pluralisme authentique, dont l'homme est finalement incapable d'opérer la réduction absolue, celle-ci devant être abandonnée à Dieu, si bien que la synthèse de ce complexe qui est l'existence humaine demeure, pendant le temps de sa brève durée, une tâche à parfaire indéfiniment."

(Extrait de "Est-il possible aujourd'hui de croire?" de Karl Rahner, éditions Mame)

COURS DE FORMATION SOCIALE

par correspondance
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE
DU QUÉBEC INC.

Annexe à l'Université de Sherbrooke
Subventionnée par le Ministère de l'Éducation

Pour renseignements:
230 ouest, rue King, local 202
Sherbrooke, Qué.
Tél.: Montréal, 527-8831

PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke



Faites vos plans de VACANCES.
HABITEZ PORT-ROYAL et joignez-vous aux SANS-SOUCIS.
Model "J" au 17^{ème} étage
Vue magnifique sur le mont-Royal
* Superficie totale 950 p.c.
* Grand Salon 16 x 26
* Chambre à Coucher 12 x 18
* Salle de bain en marbre
* Cuisine, inclut laveuse vaisselle
* Grands placards, etc.
Loyer mensuel: \$300.00, tous services inclus

Sur rendez-vous
Angèle Sola, F.R.S.
Courtier-Bien Instructeur

Bureau de location sur les lieux
937-9511

Appartements: Modèles divers, 10 m. à 5 p.m.
3m. et Dim. 2 p.m. à 6 p.m.

ITALIEN ANGLAIS ESPAGNOL
ALLEMAND JAPONAIS
INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT
PAR MOIS \$29⁰⁰ PAR MOIS
COURS DÉDUCTIBLES DES IMPÔTS
LEÇON-TEST GRATUITE
globe école de langues
SUITE 1538
1 PLACE VILLE MARIE
866-9731

POUR ÉTUDIANT
OU PROFESSEUR
"INTELLECTUEL"
Chambre super-luxe, rue Decelles
d'un jet de pierre de l'Université.
Tapis - draperies - balcon
téléphone particulier
Cuisine classique française
si désirée.
Ambiance studieusement "in"
Appelez 737-4348

COSE

Cet organisme, sans but lucratif, a été créé pour aider l'entreprise à former et à perfectionner les cadres sur le plan de l'organisation scientifique.

COURS DU JOUR ET DU SOIR

PROGRAMME - SEPTEMBRE 1968

ÉTUDE DES MÉTHODES ET MESURE DU TRAVAIL

- Étude des Méthodes et Procédés
- Manutention
- Observations Instantanées
- Statistiques Industrielles I

ORGANISATION ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

- Gestion des Inventaires
- Méthode du Cheminement Critique (CPM)
- Gestion des Travaux d'Entretien
- Statistiques Industrielles I
- Gestion des Approvisionnements

GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE

- Évaluation des Postes de Travail
- Statistiques Industrielles I

COURS DE SPÉCIALISATION

- MTM (Methods-Time-Measurement)
- Statistiques Industrielles I

PERFECTIONNEMENT DES CADRES

SÉMINAIRE

- L'Innovation: Moteur du Progrès Économique

La plupart des cours du COSE conduisent à l'obtention d'un diplôme. Ces cours sont dispensés à Montréal et dans les régions suivantes: Cantons de l'Est, Laurentides, Mauricie, Richelieu, Bois-Francs.

Ecrire ou téléphoner pour obtenir le prospectus décrivant les activités du Centre et les modalités d'inscription.

LE CENTRE D'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DE L'ENTREPRISE

685 rue Cathcart, Suite 410, Montréal 2
Téléphone: 866-5786

Beaucoup de Français sont des Écossais

ANGERS, France (Reuter) — Selon un professeur écossais, tous les Français nés avant 1906, ce qui inclut le président de Gaulle, sont Écossais.

Le professeur Oliver Brown, qui enseigne le français à l'université de Glasgow, fonde son affirmation sur le fait qu'en 1513 et 1558, le roi Louis XII de France et la reine d'Écosse Marie Stuart ont signé des édits accordant la double nationalité à leurs sujets.

M. Brown, qui visite les champs de bataille de la guerre de 100 ans près d'Angers, affirme que cette loi n'a pas été annulée avant 1906. Le projet de loi passé alors au Parlement britannique garantissait toutefois les droits des personnes déjà visées par les édits du 16^{ème} siècle.

De plus, selon le professeur Brown, de Gaulle se traduit en vieille langue écossaise par Wallace. "C'est le nom de notre héros national, Sir William Wallace, qui a été décapité en 1305", a expliqué le professeur.

L'essentiel c'est d'être sûr de soi

Quels que soient votre âge, votre occupation et votre degré d'instruction, vous pouvez tirer profit de notre cours de culture humaine. Ce n'est pas un cours théorique, mais un cours pratique de 15 semaines.

UN SEUL SOIR PAR SEMAINE
Les frais de cours sont déductibles selon l'article II(1) q.c. de la loi de l'impôt sur le revenu.

Venez assister à une DÉMONSTRATION GRATUITE
Rendez-vous au Palais du Commerce, suite 219... ou entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur. (Venez en MÉTRO; descendez à la station Berri-de Montigny et prenez la sortie Ontario.)
Lundi le 12 août ou mercredi 14 août à 8h. p.m.
Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, composez 842-8186.

Depuis 1954, plus de 11,000 gradués enthousiastes, dans 4 provinces canadiennes.
MÉMBRE DE LA FÉDÉRATION DES ÉCOLES PRIVÉES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Jean-Luc Lalonde

Le Biafra: c'est l'impasse tant à la conférence d'Addis-Abéba que pour le secours aux réfugiés

ADDIS-ABEBA (AFP) — La conférence d'Addis-Abéba sur le conflit entre le Nigeria et le Biafra est toujours dans l'impasse.

Cependant un élément nouveau pourrait intervenir avec la mission à Lagos d'un délégué nigérian, le Dr Elias, parti pour consulter son gouvernement avec le texte intégral des propositions biafrais.

Aujourd'hui les négociations doivent reprendre pour une troisième session à huis clos au cours de laquelle la délégation nigérienne répondra au mémorandum soumis vendredi dernier par la délégation biafraise. Celle-ci demandait notamment que soit reconnue l'indépendance du Biafra et que pour assurer l'ordre après un cessez-le-feu immédiat une force internationale africaine soit formée.

Jusqu'à présent, rien de concret n'a pu être abordé ni réalisé dans les négociations. La question du couloir "de la charité" n'a été évoquée que pour être aussitôt subordonnée par le chef de la délégation nigérienne à un accord sur la réunification du territoire fédéral. La création d'une force internationale est elle-même sujette à une renonciation à la sécession de la part des Biafrais.

L'évocation seule de cette question indigna les Nigériens: "Il n'en est pas question", a répondu un de leurs délégués auquel on demandait s'il était possible d'envisager, comme on le souhaiterait dans certains milieux éthiopiens, la création d'une force internationale et un accord sur le cessez-le-feu, avant tout accord politique.

D'autre part, aucune précision n'a été donnée du côté fédéral sur la mission à Lagos du Dr Elias. Le texte dont il est porteur serait assorti d'une communication particulièrement secrète qui comporterait les remarques ou suggestions qui ont pu être faites par le président de la commission

consultative aux deux adversaires et plus particulièrement à la délégation nigérienne.

Secours aux réfugiés

GENEVE (AFP) — De leur côté, les représentants des principales organisations de secours aux victimes du conflit nigéro-biafrais se rencontreront aujourd'hui et demain à Genève pour faire le point de la situation et tenter de surmonter les difficultés rencontrées dans l'acheminement des secours, à la lumière des derniers développements sur le terrain et sur le plan politique.

Ces échanges de vues ne manqueront pas d'orienter la mission de M. Nils Gussing (Suède) représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, qui arrive vendredi à Genève, s'apprête à se rendre à Lagos et au Biafra. Il aura recueilli les impressions de deux personnalités, qui viennent de rentrer du théâtre des opérations, MM. Auguste Lindt, commissaire général du CICR pour les actions d'entraide au Nigeria, et Henry Labouisse, directeur de l'UNICEF.

M. Lindt, en mission depuis une quinzaine de jours, a regagné Genève hier après-midi. Il donnera une conférence de presse probablement mercredi.

M. Lindt, qui avait quitté Lagos il y a déjà quelques jours, a fait un "crochet" par Addis-Abéba, où négocier Nigériens et Biafrais. On ignore encore les résultats de sa démarche. Sur le terrain, le commissaire du CICR avait pu obtenir la reprise des vols de secours de Fernando Poo au Biafra (de nouveau interrompus hier en raison des tirs de DCA essayés par les avions de la Croix-Rouge) et concrétiser l'installation de trois dépôts avancés de vivres et médicaments du CICR à Enugu, Calabar et Asaba (sous

contrôle fédéral.)

Il est probable que M. Lindt ne rencontrera la presse qu'après avoir rendu compte de sa mission aux représentants des sociétés nationales de Croix-Rouge, qui participent à l'effort du CICR, et dont on prévoit une réunion à Genève au début de la semaine.

D'autre part, la radio du Biafra captée à Lagos déclare qu'une attaque de grande envergure a été lancée hier à l'aube par les troupes nigériennes, sur l'axe d'Opbo, dans le secteur de Port Harcourt. Selon Radio-Biafra, les combats continueraient encore dans la région d'Elele, à l'ouest d'Aba, où les troupes fédérales auraient avancé d'environ 70 km vers Owerri, "capitale biafraise" actuelle, mais seraient maintenant stoppées. Sur le front nord-est, la radio signale que les troupes fédérales ont tenté d'encercler les positions biafrais, mais ont échoué.

On a aussi appris de source sûre, à Lagos, que les commandos du colonel Adekunle, qui progressent vers Aba, tentent de chasser les Biafrais d'un saillant qu'ils occupent, au sud d'Aba. Ce mouvement est destiné à réduire ce saillant qui allonge considérablement le front nigérian, et qui devrait être pris avant toute offensive vers le nord.

A Aba, le Dr Ifegwy Eke, porte-parole du gouvernement biafrais, déclare: "Le Biafra ne renoncera jamais à son indépendance".

Faisant allusion aux négociateurs d'Addis-Abéba, le Dr Eke a ensuite estimé que "le Nigeria demandait aux Biafrais d'accepter d'être massacrés". Il a affirmé que son pays "a été exclu de la confédération nigérienne par les massacres de 1966 et par le blocus économique".

Le porte-parole du gouvernement biafrais a conclu en déclarant que le problème fondamental est d'ordre humain et non politique.



Pendant que des milliers de tonnes de secours en nourriture et en médicaments destinés aux populations du Biafra demeurent inutilisés dans l'île de Fernando Poo (en Guinée espagnole) à moins de 120 milles au sud du Biafra, des milliers de personnes meurent de faim chaque jour et le pessimisme le plus total règne quant au sort des populations biafrais. On estime que dans la seule région d'Ikot Ekpen où il y a 220,000 réfugiés — ils seraient 4 millions et demi sur tout le territoire biafrais — 2,000 à 3,000 d'entre eux meurent chaque jour et il y aura probablement 10,000 morts par jour d'ici la fin de la semaine. "Ce qui reste du pays ibo est complètement encerclé. Les fédéraux (du Nigeria), s'ils le veulent, n'ont qu'à rester l'arme au pied, attendant que tous les Biafrais meurent de faim", déclare un Européen qui a été au Biafra pendant plus de 10 ans. (Téléphoto AP)



France: Le ministre de l'information s'en prend aux mouvements de gauche

NANCY (AFP) — "Le général de Gaulle, qui a rétabli deux fois la république en 1944 et en 1958, ne l'abandonnera jamais aux mains des fascistes de droite ou de gauche", a déclaré aujourd'hui M. Raymond Marcellin, ministre français de l'Intérieur, à Neufchâteau (Vosges), où il a inauguré une foire-exposition.

Stigmatisant les "groupements subversifs" d'extrême-gauche responsables de événements de mai, M. Marcellin a affirmé: "L'instauration du marxisme — léninisme, voulu par des groupes révolutionnaires, n'aboutit qu'à la destruction de la démocratie et à l'instauration d'un pouvoir totalitaire, car créer un Etat prolétaire en France comme ils le souhaitent ne signifie rien d'autre que la soumission du pays à la dictature du parti unique et à la bureaucratisation de l'ensemble de l'activité économique de la nation. (...) La démocratie, la liberté, l'égalité des chances, la justice sociale, la patrie, l'humanisme chrétien, sont des idéaux qui valent le communisme, la dictature, l'omnipotence du parti unique, le culte de la violence, et l'internationalisme anarchique. (...) La vérité est qu'il n'y a pas de civilisation sans la liberté et que ces doctrines révolutionnaires sont faibles et ne résistent pas à l'examen. Toujours mieux organiser les libertés, diffuser de plus en plus la propriété privée à l'ensemble des travailleurs, voilà quel est le sens du progrès".

Le ministre de l'Intérieur qui a dénoncé "le véritable objectif" des groupes révolutionnaires comme étant le renversement "par la force, du gouvernement et la destruction des institutions républicaines et de la démocratie" a indiqué enfin que "si les nouveaux partis marxistes-léninistes d'extrême-gauche renoncent à la violence" ils ne seront plus l'objet de mesures d'interdiction pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

OEA: Nous sommes prêts à accueillir de nouveaux membres: le Canada, par exemple

MEXICO (AFP) — L'organisation des Etats américains (OEA) est disposée à accueillir de nouveaux membres continentaux, éventuellement le Canada, a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue à Mexico, M. Galo Plaza, secrétaire général de cet organisme. Il a affirmé toutefois que seuls quelques vagues indices laissent penser que le Canada serait désireux de faire partie de l'OEA. A ce propos M. Galo Plaza a cité le cas de plusieurs nations non américaines, notamment l'Espagne, qui pourraient manifester leur volonté de compter parmi les membres de l'organisation. Dans ce cas, a-t-il ajouté, il faudrait établir une forme de coopération avec ces pays.

savons que les corps ont été incinérés dans une caserne proche de la capitale" ont-ils précisé.

Près de la moitié des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur de Mexico ont décidé d'appuyer leur action. Un autre foyer d'agitation s'est d'autre part ouvert chez les instituteurs, dont certains ont suspendu leurs cours pendant quelques heures pour protester contre l'insuffisance de leurs salaires.

De son côté, le "Comité national de grève" des étudiants mexicains a rejeté totalement la proposition du "régent" (maire) de la capitale de constituer une commission d'enquête mixte sur les événements des dernières semaines. Dans un manifeste adressé à l'opinion publique ainsi qu'aux professeurs et étudiants de tout le pays, le comité déclare que cette proposition est inacceptable "car, dit-il, elle ne se réfère qu'à une seule des six revendications présentées et ne tend qu'à détourner l'attention de nos demandes fondamentales".

Dans ce manifeste en neuf points, que publie le journal de gauche "El Dia", les étudiants en grève estiment contradictoire l'attitude des autorités, "car elles acceptent la possibilité que certains fonctionnaires soient responsables des faits sanglants qui se sont produits et elles continuent les poursuites contre ceux

Le New York Times

"Le plus grand service que Johnson peut rendre au pays est d'éviter à son successeur le conflit vietnamien"

NEW YORK (AFP) — Analysant une fois de plus les chances d'un progrès des pourparlers américano-nord-vietnamiens de Paris, le New York Times d'hier constate dans un éditorial que les électeurs de novembre "accorderont sans doute, quel que soit le parti qui l'emportera, au nouveau président le mandat de mettre fin à la guerre".

Et le journal poursuit: "Mais si le nouveau gouvernement républicain ou démocrate, termine cette guerre dans des conditions pires que celles que recherche actuellement le gouvernement Johnson, il en résultera presque inévitablement des controverses politiques et des attaques de l'autre parti. Ce qui signifie que le prochain président risque, en liquidant les erreurs de son prédécesseur à propos du Vietnam, de se trouver l'objet d'attaques qui pourraient facilement l'empêcher de mener à bien les réformes nécessaires dans les autres domaines intéressant la politique américaine. Il en résulterait un plus grand affaiblissement de l'influence de l'Amérique dans le monde."

"Le plus grand service que M. Johnson pourrait rendre en ce moment au pays serait d'empêcher que cette menace s'abatte sur son successeur. Le gouvernement Johnson a commencé cette guerre pour des raisons honorables, bien que malheureuses."

"La guerre a mal tourné; par nécessité, Washington a

tenté un règlement politique. Pour mettre fin à ce drame, une décision d'arrêter tous les bombardements au nord et risquer ainsi jusqu'au bout les chances d'un règlement dès maintenant, rachèterait en grande partie cette aventure qui a pris la tournure d'une tragédie nationale".

(AFP) — De son côté, brisant pour la première fois le silence dont la presse nord-vietnamienne entoure les élections présidentielles américaines, "Quand Doi", quotidien de l'armée, reproche à "bon nombre" de candidats démocrates et républicains de s'obstiner à poursuivre la politique d'agression au Vietnam.

Sans préciser si "bon nombre" implique des exceptions, ni citer ces éventuelles exceptions, l'organe de l'armée nord-vietnamienne affirme, dans ce premier article, que "les actes concrets des autorités américaines, ainsi que les dernières déclarations électorales de bon nombre de candidats républicains et démocrates nous permettent de voir qu'ils s'obstinent à poursuivre la politique d'agression déjà en faille au Vietnam".

"Ils continuent à se lancer, poursuit Quand Doi, dans la voie de l'intensification de la guerre, à vider les poches des Américains, et à jeter de nouvelles vies de jeunes Américains dans cette guerre criminelle".

"Quel que soit celui qui, le 20 janvier prochain, s'assoira dans "le fauteuil encore brû-

lant" de Johnson, conclut l'organe de l'armée, s'il s'obstine à suivre cette voie, il essuiera toujours des échecs de plus en plus lourds sur tous les plans, et devra accepter avec amertume la défaite totale des Américains dans la guerre d'agression contre le Vietnam".

Dans son article inhabituellement long, publié à la quatrième page traditionnellement consacrée à la politique étrangère, l'organe de l'armée souligne "que les promesses des candidats concernant le Vietnam sont remplies de contradictions". D'un côté ils se sont efforcés, poursuit "Quand Doi", de formuler des promesses en l'air pour se mettre au goût des différentes couches du peuple américain, d'un autre côté, ils montrent la nature réactionnaire de l'oligarchie financière qu'ils représentent. C'est pourquoi leurs prétentions de "mettre rapidement fin à la guerre" ou de "s'efforcer à mener les conversations jusqu'à une conclusion" sont toujours assorties de propos recalcitrants comme: "Nous ne capitulerons pas" ou "le problème vietnamien devra se conclure dans l'honneur".

Le journal prend pour exemple "la contradiction" du programme adopté par la convention républicaine qui "s'engage à donner une grande impulsion aux négociations pacifiques pour mettre fin à la guerre, tout en évitant une capitulation camouflée vis-à-vis des communistes".

D'autres heurts sanglants en Uruguay

Nouvelle étape pour les mouvements étudiants de Montevideo et de Mexico

MONTEVIDEO (AFP) — De nouveaux heurts entre étudiants et policiers uruguayens se sont produits tôt hier matin devant le ministère de la culture.

Les étudiants, qui protestaient contre la demande du gouvernement de destituer le conseil central de l'université, ont endommagé des voitures,

brisé des vitrines et lancé des pierres contre la police montée.

On signale plusieurs blessés parmi lesquels un étudiant qui aurait été atteint par une balle. Une centaine de manifestants ont été arrêtés.

Deux des étudiants blessés au cours des violentes manifestations de vendredi sont tou-

jours dans un état très grave.

Samedi soir, les autorités ont interdit pour 24 heures la publication du journal "El Dia", accusé d'avoir publié "des informations contrevenant au décret qui a établi l'état de siège".

La police a confisqué les éditions pour Montevideo de trois journaux argentins ainsi que deux publications israéliennes locales.

D'autre part, l'armée et la police uruguayennes ont étendu leurs recherches jusqu'à 18 milles de Montevideo en vue de retrouver le directeur de l'énergie électrique, M. Ulyses Pereira Reverbel, enlevé mercredi par les terroristes "Tupamaros".

Ces recherches, auxquelles ont pris part pendant quatre jours 3,000 hommes, n'ont encore donné aucun résultat.

Au Mexique

D'autre part, le mouvement étudiant au Mexique est entré dans une nouvelle phase. Après les manifestations de rues, les leaders étudiants ont en effet lancé un mot d'ordre de grève générale universitaire dans tout le pays et, parallèlement, une campagne d'explication chez les ouvriers et paysans. "Nous voulons étendre le mouvement aux secteurs ouvriers et paysans de la population, pour la défense générale des droits individuels accordés par la constitution", ont-ils déclaré.

La grève générale universitaire entraînera le refus de passer les examens de fin d'année, qui doivent en principe commencer aujourd'hui. Les étudiants continuent d'autre part de réclamer la destitution des trois principaux chefs de la police municipale de Mexico et la dissolution du corps des "granaderos" ainsi que l'abrogation de l'article du code pénal qui établit le délit dit de "dissolution sociale".

Les dirigeants étudiants ont précisé que des groupes d'étudiants allaient être envoyés dans les quartiers populaires et dans les usines pour expliquer leurs buts à la population et obtenir son appui. Ils ont d'autre part réfuté les affirmations officielles suivant lesquelles un "véritable complot" serait à l'origine de leur mouvement et ont affirmé que la répression avait fait plusieurs morts parmi eux. "Nous

Horaires-TV

LUNDI		LUNDI	
Le sigle C marque une émission en couleur		Le sigle C marque une émission en couleur	
CBFT 12		CBMT 10	
10.35 Aujourd'hui à CBFT		9.30 Test Pattern and Music	
11.00 Cinema		10.21 Today on CBMT	
"Le jugement des fleches", western américain, 1957		10.30 Friendly Giant	
12.30 Ulysse et Oscar		10.45 Cher Helene	
1.00 Ils chantent en France		11.00 Mr. Dress-Up	
1.15 Caneuilleton		11.25 Pick of the Week	
"Dans les griffes de l'homme invisible", dr.		11.30 CBC TV News	
1.30 Entre ciel et terre		12.00 Luncheon Date	
2.30 Oui ou non		12.30 Search for Tomorrow	
3.00 Cinema		12.45 The Guiding Light	
"Sans pitié", drame social et sentimental (Italie, 1948)		1.00 Luncheon Date	
4.30 La boîte à surprise		1.30 As the World Turns	
5.00 La fourmi atomique		1.40 Bonnie Prudden Show	
5.30 Michel Vaillant		2.30 Coronation Street	
6.00 Jeunesse-Oblige		3.00 Take Thirty	
6.30 Téléjournal		3.30 Edge of Night	
6.45 Aujourd'hui		4.00 NBC Classics	
7.30 Jany		4.30 The King's Outlaw	
8.00 Max la menace		5.00 Belle and Sebastian	
8.30 Visa pour l'été		5.30 Trail Riding Troubadour	
9.00 Chapeau melon et bottes de cuir		6.00 My Three Sons	
9.30 Partout		6.30 Evening Report	
10.00 Téléjournal		7.00 Something Summer	
10.30 Supplément régional		7.25 Sports with Gordon Atkinson	
11.00 Nouvelles du sport		7.30 The Baron	
11.30 Cinema		8.30 Beverly Hillsbillies	
"Nuit de décembre", comédie sentimentale (France, 1941)		9.00 The Good Company	
11.45 Téléjournal		9.30 Première	
		10.30 The Male Bag	
		11.00 CBC News	
		11.10 Viewpoint	
		11.25 Night Report	
		11.30 Sports final	
		11.45 Science Fiction Theatre: "The Tingler", suicide	
		1.00 Final Report	
CFTM 10		CFCF 12	
7.15 Miro-Musique		12.00 Sound of 12	
8.00 Miro-Matin		12.15 Newsroom 12	
9.00 Toast et café		12.30 Romper Room	
10.00 L'école du bonheur		1.00 Little People	
10.15 Bonjour Capitaine		1.30 Photo Finish	
11.00 Dernier recours		2.00 In Town	
11.30 Aventures		2.30 People in Conflict	
12.00 Première édition		3.00 Vagabond's Court	
12.15 Ciné-roman:		3.30 It's your move	
"Marquée par le destin" (2)		4.00 "The Last of the Mohicans"	
12.30 Eternel Amour		4.30 Family Theatre	
"Prince Jean" (2)		"Rainbow Island", comédie	
1.00 Madame s'amuse		6.00 The Pierre Berton Show	
1.30 Voie de femmes		6.30 Pulse	
2.30 Ciné-lundi:		7.00 The Flintstones	
"Vogue mon coeur" (France)		7.30 The Lucy Show	
4.00 Ciné-lundi:		8.00 Bewitched	
"Le mystère de la jungle" (E.U.)		8.30 Family Affair "The New Class"	
5.30 La cabane à Midas		9.00 Country Music Hall	
6.00 Télé-Mémo		9.30 I Spy	
6.30 Sports-image		10.30 Canada 101	
7.00 Télé-Mémo		11.00 The National News	
7.30 Dernière heure		11.30 Pulse	
8.00 Télé-Mémo		11.45 All Star Wrestling suivi de Newsroom 12	
8.30 L'homme à la Rolle			
9.00 Ma sorcière bien aimée			
9.30 La Belle époque			
10.00 Formis, formidable			
10.30 Les trois Cloches			

AVIS AUX CONSIGNATAIRES

Les consignataires sont priés de se rendre aux bureaux des agents maritimes dont les noms sont inscrits ci-dessous, afin de se procurer leurs cartes d'avis, car les agents sont dans l'impossibilité de leur faire parvenir, à cause de la grève des postiers. La Fédération des Armateurs du Canada, sollicite, au nom des agents maritimes, votre collaboration, laquelle sera appréciée afin d'éviter l'encombrement des hangars du Port.

Nom de navire	Zone de chargement	Agent
LEARINA HILDEGARDE DIENERKAMP TRANSMICHIGAN	Continent	B & K Shipping Agency Ltd.
"MAKEFJELL"	Continent	Canadian Overseas Shipping Ltd.
"BEAVERPINE" "SANTONA" "TANMERACK"	R.U. / Continent R.U. Continent	Canadian Pacific Steamships Ltd.
"NETANYA" "ESHKOL" "PLEIAS"	Méditerranée Méditerranée Extrême-Orient	Clarke Agencies
GORDIAN SNELAND I	Japon Continent	Federal Commerce & Navigation Co. Ltd.
"MANCHESTER TRADER" "TORONTO CITY" "MANCHESTER SPINNER"	R.U. R.U. R.U.	Furness Withy & Co. Ltd.
"THORSWAVE" "LARS MELING" "FAUSKANGER"	Afrique S. Afrique S. & E. Extrême-Orient & Japon	Kerr Steamships Ltd.
"CITY OF CANBERRA" KIROVSK "WHITE OCEAN" "KRAS NOUFINSK" DALILIA "ALAPAJEVSK"	Australie Continent Australie La Havane Bresil Continent	MANZ Line Ltd. March Shipping Agency Ltd.
CARRIGAN HEAD "BATORY" "CITY OF EASTBOURNE" "RATHLIN HEAD" "SANTONA" "INISHOWEN HEAD"	R.U. Pologne Asie Royaume-Uni R.U. R.U.	McLean Kennedy Ltd.
"KOHINUR" "NORDHVAL" "MAGDALENA REITH" "JALADHARMA" "MANJUSAN MARU" "RHEINSTEIN"	Japon Méditerranée Méditerranée Inde Japon Continent	Montreal Shipping Co. Ltd.
"MORMACELM"	Amérique du Sud	Moore-McCormack Lines (Can.) Ltd.
"IMPERIAL STAR" "ZENICA" "THOMAS MAERSK"	Nouvelle Zélande Méditerranée Extrême-Orient	Robert Reford Co. Ltd.
SUNCORONA "SOMERVILLE" "FERNPOINT" "DIRK MITTMANN" "SALTA"	Caraïbes Caraïbes Caraïbes Caraïbes Caraïbes	Saguenay Shipping Ltd.
FLYING SPRAY "EXILONA"	Méditerranée	Shipping Limited
TOPDALSFJORD	Scandinavie	Swedish Atlantic Line
"STEINTOR"	Extrême-Orient	Transworld Shipping Ltd.

La Fédération des Armateurs du Canada donne ces informations de la part de tous ses membres, afin d'assurer un travail efficace et ininterrompu dans le Port de Montréal et continuera ce service jusqu'à ce que la grève des postiers soit réglée.

Les consignataires sont priés de consulter cette annonce le lundi et mercredi jusqu'à nouvel avis.

FÉDÉRATION DES ARMATEURS DU CANADA INC.

Les quinze commandements des filiales étrangères

A la suite des controverses et des critiques que suscitent depuis quelques années l'implantation et le fonctionnement au pays de filiales d'entreprises américaines, un comité mixte des Chambres du commerce du Canada et des Etats-Unis a mis au point une série de directives à l'intention de ses entreprises, leur précisant quelque peu ce que cela pourrait vouloir dire que de se comporter comme de "bons citoyens" du Canada. On trouvera ci-après le texte de cette déclaration de principes.

1. Les entreprises devraient viser à une croissance équilibrée et à l'exploitation de leur potentiel de production dans le cadre de leur secteur économique; croissance qui assurerait leur participation aux objectifs nationaux respectifs et l'utilisation rationnelle des ressources nationales;
2. Une utilisation maximale des ressources propres aux entreprises qui sera garantie d'un climat marqué de concurrence. Il convient ainsi que l'on fasse état des avantages de réaliser progressivement une spécialisation convenable sur le plan de la production dans le cadre de la structure internationale de leurs établissements;
3. Exploitation maximale des possibilités d'exportation;
4. Dans la mesure du possible, intensifier le traitement des ressources naturelles sur le plan local, compte tenu de la rentabilité économique;
5. Enoncer des politiques d'achat et de prix visant à établir des relations à distance entre les entreprises et leurs filiales;
6. Dans la mesure du possible, s'efforcer de développer et d'exploiter les ressources indigènes entrant dans la composition de nos produits. Compte tenu de l'importance de pratiquer des prix compétitifs;
7. Que les entreprises traitent leurs employés conformément aux usages des pays où elles exercent leurs activités, et qu'elles encouragent ces derniers à développer leurs talents et leurs aptitudes;
8. De confier, dans la mesure du possible, aux succursales locales l'exécution des travaux de recherche technologique et de conception nécessaire à l'exploitation des

possibilités des marchés intérieurs et d'exportation.

9. D'inspirer à leurs cadres une largeur de vues, grâce à des programmes posés de formation des compétences locales non seulement au sein des filiales et aussi des structures internationales;

10. Affecter à l'exécution du programme cité au paragraphe 9, le personnel possédant les plus grandes facilités d'adaptation aux contingences locales;

11. Confier aux cadres des filiales et des établissements la conception originelle et l'exécution des programmes de gestion qu'ils proposent aux entreprises-mères;

12. Participer aux activités communautaires et appuyer les organismes voués à l'avancement culturel, intellectuel et social;

13. Que les entreprises se dotent d'une structure financière permettant, si elles deviennent des sociétés publiques, aux citoyens du pays où elles exercent leurs activités de souscrire des actions et d'être représentées aux conseils d'administration;

14. Respecter formellement les lois et coutumes du pays où les entreprises font affaire et fournir des renseignements d'ordre financier ou autres;

15. Que les entreprises-mères et leurs filiales incitent leurs gouvernements respectifs à réprimer toute velléité d'ingérence outre-frontière de nature à limiter ou à contrôler les activités de l'autre société.

Il est entendu que cette déclaration de principes devra faire l'objet de révisions périodiques et le Comité Canada-Américain des deux Chambres nationales compte l'adapter le cas échéant aux relations commerciales entre les deux pays.

Le CTC s'en prend à la politique salariale

OTTAWA, (PC) — Le Congrès du travail du Canada a accusé le gouvernement de vouloir mettre en oeuvre subrepticement une politique salariale dans la fonction publique.

M. Donald MacDonald, le président de cette centrale syndicale de 1.5 million de membres, a déclaré que le gouvernement, bien qu'il ait garanti la liberté des négociations collectives dans la fonction publique, "a de fait imposé arbitrairement un plafond au-delà duquel il ne permettra aucune augmentation de salaires, dans la conjoncture actuelle, en dépit des mérites des cas dont il peut être saisi."

Les négociateurs fédéraux visent habituellement un règlement qui prévoit un relèvement des salaires de l'ordre de 6.0 à 7.5 pour cent par année. Cet objectif a été atteint le mois dernier, lors de la grève des employés de la Voie maritime du Saint-Laurent, qui ont obtenu des augmentations de 19 pour cent échelonnées sur trois ans. Il en est de même des postiers, qui recevront 15.1 pour cent de plus en 26 mois.

Les dirigeants des syndicats de postiers prétendent toutefois qu'environ la moitié d'entre eux bénéficieront réellement d'augmentations de quelque 18 pour cent — soit 9% par année — grâce à la reclassification des employés et à la réduction de sept à trois ans des grades de l'échelle salariale.

Le président du CTC a qualifié "d'irresponsable" la politique salariale implicite du gouvernement en ce qui a trait à la fonction publique, car elle rejette sur la seule catégorie de salariés le fardeau de la lutte contre l'inflation; de plus, elle ne tient aucunement compte du mouvement des sociétés par exemple — de même que de la hausse des prix à la consommation.

M. MacDonald a évoqué les avis du Conseil économique du Canada, dont on sait qu'il a conclu, après une étude exhaustive de la question, à l'inefficacité et à l'échec probable d'une politique de revenu au Canada. Le syndicaliste s'est toutefois dit prêt à envisager avec le gouvernement et les patrons tous mécanismes de contrôle qui s'étendraient à toutes les formes de revenu.



Reconduction de l'accord commercial Canada-Hongrie

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral du commerce a annoncé que son titulaire, M. Jean-Luc Pepin, a signé à Budapest un protocole reconduisant pour trois ans l'accord commercial Canada-hongrois signé en 1964. C'est M. Jozsef Biro, ministre du Commerce extérieur, qui a signé au nom de la Hongrie.

L'accord prévoit que chacune des parties contractantes accordera à l'autre le traitement tarifaire qu'il accorde déjà au pays le plus favorisé. On prévoit que la Hongrie achètera d'ici 1971 pour au moins \$15 millions de marchandises canadiennes. Depuis 1964, le Canada a vendu à la Hongrie pour \$20 millions, dont \$6.5 millions de blé; il lui a acheté en retour pour \$15.5 millions.

Le ministre du commerce a quitté Beyrouth hier matin, à destination de Budapest. Depuis le 6 août, il s'était entretenu à plusieurs reprises avec les autorités libanaises des possibilités de développement des relations économiques entre le Liban et le Canada. Il a été reçu par Abdallah Yafi, le président du conseil, et a proposé à Soleiman Frangieh, le ministre de l'économie nationale, divers projets de coopération économique, notamment dans le domaine touristique.

M. Pepin, accompagné de l'ambassadeur du Canada M. Christian Hardy, a été reçu dans la nuit de jeudi par le président de la république libanaise, Charles Bélou, au palais de Beiteddin.

lande et le Danemark se proposent d'atteindre l'objectif de 1 pour cent du revenu national brut pour leur aide extérieure en 1971 et 1972, respectivement.

Le contrôle des changes tend à déprécier le cours du franc à l'étranger

PARIS (d'après l'AFP) — Le dernier bilan de la Banque de France a confirmé que l'hémorragie de devises provoquée par la crise politique de mai-juin tend à se ralentir; durant la semaine qui s'est terminée le 2 août, les sorties de devises n'ont été que de \$10.8 millions, beaucoup moins que la moyenne de \$184 millions enregistrée depuis le début de mai. Ce rétablissement subit indiquerait ou bien que la vague de spéculation contre la monnaie française est en récession, ou bien que la Banque de France s'est prévalu de certains des "en cas" de crédit (standby credits) d'une valeur globale de \$1.3 milliard négociés le mois dernier avec la Banque de réserve des Etats-Unis et la Banque des règlements internationaux.

Malgré le net ralentissement de l'hémorragie de devises en France, confirmé par le dernier bilan de la banque d'émission, les billets de banque libellés en francs français continuent d'être négociés hors des frontières à des cours sensiblement inférieurs à la parité officielle. Cette situation, explique-t-on dans les milieux compétents, est une conséquence du rétablissement — temporaire — du contrôle des changes à Paris, depuis la fin du mois de mai dernier: la Banque de France n'intervient désormais que sur le marché intérieur pour maintenir les cours des changes dans les étroites limites, au-dessous ou au-dessus de la parité, fixées par les accords internationaux. Mais elle ne rachète plus (par l'intermédiaire de ses correspondants), les billets français qui se trouvent à l'étranger.

Les cours de ces derniers s'établissent donc, dans chaque pays et auprès de chaque changeur, en fonction de l'offre et de la demande. Et comme celle-ci est faible car les acheteurs de billets français seront rares tant que la confiance dans le franc n'est pas pleinement rétablie, les cours se déprécient. Voici quelques exemples de cours pratiqués cette semaine:

En Belgique, les francs français sont négociés dans les banques à 9.15 et 9.40 francs belges et chez certains changeurs à 7.60 et 8, au lieu de plus de 10 à l'achat en France. En Italie, les banques achètent les billets à 106, 108, voire 110 lire pour un franc.

Pas de réduction du prix du plomb

Au pays selon Cominco

Un porte-parole de Cominco, le plus grand producteur mondial de plomb de zinc, a déclaré mardi que la compagnie n'envisage, pour le moment, aucune réduction du prix du plomb au Canada.

Interrogé sur l'annonce faite par un des principaux producteurs de plomb aux Etats-Unis selon laquelle ce dernier réduisait ses prix d'un demi cent le livre, le porte-parole de la Cominco a déclaré:

"Nous n'allons pas changer nos prix canadiens pour le moment."

Cominco vend au Canada près de 30 p.c. de sa production au prix courant de 13 cents la livre. Un pourcentage analogue est écoulé aux Etats-Unis par Amatco, agent américain de Cominco.

American Smelting and Refining Co., a annoncé lundi qu'il réduisait ses prix à New York d'un demi cent la livre, soit à 12½ la livre. Selon cette même compagnie, ses ventes de plomb se sont avérées insuffisantes depuis la fin de la grève dans l'industrie des métaux non-ferreux des Etats-Unis, en avril dernier.

L'American Smelting avait déjà réduit ses prix d'un cent la livre le 2 mai dernier, en raison d'escomptes offerts par divers vendeurs de plomb importé ou de fabrication locale. Un porte-parole de cette compagnie a déclaré que de nombreux vendeurs continuent d'offrir de gros escomptes sur les prix publics, ce qui dénote un déséquilibre entre l'offre et la demande aux Etats-Unis.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er août 1968, en vertu des clauses duquel toutes les dettes présentes et futures appartenant à B.T.U. ELECTRIX INC. ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION a été enregistré le 5 août, 1968, au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2081488.

MONTREAL, le 5 août 1968
BRODIE & POLISUK,
Avocats

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 1er août, 1968, en vertu des clauses duquel toutes les dettes présentes et futures de B.T.U. ELECTRIX INC. qui sont dues à LA BANQUE ROYALE DU CANADA ont été acquittées, réassignées et transférées à B.T.U. ELECTRIX INC. a été enregistré le 5 août, 1968, au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2081487.

MONTREAL, le 5 août, 1968
BRODIE & POLISUK,
Avocats

re 155 livres pour un franc, au lieu de 125 livres en France.

En Allemagne les cours pratiqués vendredi aux guichets des banques étaient, pour 100 francs, de 69.50 marks à l'achat et de 74.50 à la vente, au lieu de plus de 80 en France; mais la tendance était à la hausse.

En Grande-Bretagne, la dépréciation du franc-billet est d'environ 10% par rapport à la parité.

Une autre conséquence du contrôle des changes, s'il est maintenu, pourrait fort bien être l'abandon de la monnaie française comme numéraire de règlement des transactions commerciales entre le Japon et la Chine continentale. Ces transactions étaient en effet souvent financées par des crédits à six mois consentis par des banques françaises à leurs correspondants japonais. Or la Banque de France, qui n'avait pas accueilli sans réserve la décision sino-japonaise en période de liberté des changes entre la France et l'étranger, a interdit le renouvellement de ces crédits, qui devrait intervenir à partir du 30 novembre prochain. Les autorités monétaires françaises estiment que ce renouvellement pourrait être dangereux pour le franc, dans la période difficile qu'il traverse.

LA CORPORATION DU PAVILLON DES INDUSTRIES DU QUEBEC

AVIS est par les présentes donné que LA CORPORATION DU PAVILLON DES INDUSTRIES DU QUEBEC, une corporation constituée sous la Troisième Partie de la Loi des Compagnies et ayant son siège social en la cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte sous les provisions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, P.Q., le 6ième jour d'août 1968.

LIONEL ROBICHAUD
Secrétaire

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHE-TEES, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppement la mention: REMPLACEMENT DES TUYAUX D'EAU DOUCE ET L'AMÉLIORATION DU DRAINAGE DANS LES DEUX TUNNELS DE SERVICE, A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL.

DORVAL, P.Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 19 août 1968 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q. sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. BARIBEAU
Directeur régional,
Services de l'Air.

Ministère des Transports
Aéroport Int. de Montréal,
Dorval, P.Q.
Le 29 juillet 1968.



VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins de voie publique, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Nazareth, Wellington, Duke et Brennan. - C.S.M. 845 - 6ième rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 13 juin 1968 conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 6ième rapport, en date du 10 juin 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, palais de justice à Montréal, le 10ième jour de septembre 1968, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville,
ROBERT BOUCHARD, c.r.

HOTEL DE VILLE,
MONTRÉAL, le 12 août 1968



VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés au sud-est du chemin de la Côte Saint-Luc, entre la place Guillaume-Couture et l'avenue Girouard. - C.S. 1213 - PLAN: L-17 Notre-Dame-de-Grâce

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 12 novembre 1968, à 10.30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 novembre 1967, conformément au plan d'expropriation L-17 Notre-Dame-de-Grâce. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue
1	66	64	Lot Girouard
2	66	P-70	Lot Guillaume-Couture

PAGE, MERCIER & BEAUREGARD
Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE
Montréal, le 12 août 1968

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Elia Caron et Succession Joseph Filion représentée par Elia Caron et Gérard Filion opérant ensemble sous les nom et raison sociale "Filion Transport Enrg." dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ième jour du mois d'avril 1968 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 26ième jour du mois de juillet 1968 sous le numéro 2079642.

Daté à Montréal, ce 31ième jour du mois de juillet 1968

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 755114
DORIS GERTRUDE LINDENAU ménagère épouse commune en biens de Henry Wyszynski, des Cités et District de Montréal, et résident au 878 rue St-Denis, et le dit Henry Wyszynski ici présent, personnellement et pour autoriser son épouse, en autant que besoin etc.

Demandeurs

-vs-

PAUL TREMBLAY, contracteur, des cités et District de Montréal, et autrefois résident au 2720 Est. rue Sauvé, et dont la dernière adresse connue est 7490 rue Garnier, Appartement 1.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PAUL TREMBLAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 7 août 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. MCDUGALL, HEMENS, CAMPBELL, HARRIS, THOMAS & MASON, Avocats,
508 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.
Procureurs des demandeurs.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL

No 431
ROGER BARBEAU, commerçant résident et étant domicilié au 9 rue St-Hubert Ville St-Rémi District d'Iberville.

Requérant

-vs-

ALINE DUBUC, de lieux inconnus

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ALINE DUBUC, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir jugement de divorce accompagné de toute ordonnance, accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 août 1968

JACQUES PERRON
Registraire

GUY GÉRAVIS
110 Place Crémazie
Suite 320
Montréal 11
AVOCAT DU REQUERANT

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTRÉAL

No 440

JEAN LOUIS SCULLY, gérant de bureau domicilié et résidant au no 531 rue Alexandre, à Pont Vieu Ville de Laval district de Montréal.

Requérant

-vs-

Madame MANCE COSSETTE, épouse séparée de biens de JEAN LOUIS SCULLY, et de corps, de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée MANCE COSSETTE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 août 1968

JACQUES PERRON
Registraire

MALO CROTEAU LARUE BOYER CYR BOUDREAU & LATU-LIPPE
2197 Sherbrooke est
Montréal
AVOCATS DU REQUERANT

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 755 243
MRS. HENRY E. KIDD, ménagère, de la Ville d'Ottawa, Province d'Ontario, épouse séparée de biens de HENRY E. KIDD, des mêmes lieux.

Demanderesse

-vs-

VOLKER ZACH, Gentilhomme, des Cités et District de Montréal, et- MRS. MARY BURELL, de Ste-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, Province de Québec, épouse séparée ou commune en biens selon le cas peut être pour Mr. Burrell, et ledit MR BURELL pour autoriser son épouse en autant que cela sera nécessaire.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, VOLKER ZACH et MRS. MARY BURELL, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

MONTREAL, le 8 août 1968

W.H. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. MEYEROVITCH, LEVY & GOLDSTEIN
Avocats,
1255 rue Université
Suite 900
Montréal 2 P.Q.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 755173

DAME ALMAIDE PILON, veuve non remariée de feu Wilfrid Léger, résident et domiciliée au numéro 3820 de la rue Addington, en la Ville et District de Montréal, en sa qualité de seule exécutrice testamentaire en fonction de la succession dudit Wilfrid Léger,

Demanderesse

-vs-

DAME PAULINE RAPIN, épouse de Sylvio Girard, résidant autrefois au numéro 6358 de la rue De Saint-Vallier, en la Ville et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défenderesse

-et-

LES INVESTISSEMENTS C. et C. L.T.E.E., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au numéro 510 de l'avenue Wiseman, en la Cité d'Outremont District de Montréal.

-et-

PROMOTIONS VALMONT L.T.E.E., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au numéro 50 de la Place Crémazie, en la Ville et District de Montréal.

-et-

LE REGISTREUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DES DEUX-MONTAGNES,

Mis-en-cause

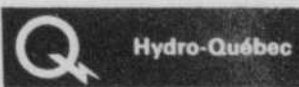
PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, DAME PAULINE RAPIN, la mise-en-cause PROMOTIONS VALMONT L.T.E.E., sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

MONTREAL, le 6 août 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. LAURENDEAU & LAURENDEAU
Avocats,
84 rue Notre-Dame Ouest,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse



APPEL D'OFFRES
GPH-68-10193

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal

le mardi 10 septembre 1968

Centrale Outardes 4
(Comté de Saguenay)

FOURNITURE DU TREUIL
POUR VANNES DES TUBES
D'ASPIRATION CAPACITÉ:
13 TONNES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h. 30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

